



Rapport de gestion 2017



Table des matières

1. Introduction	6
2. Administration générale	8
2.1 Introduction du Syndic	8
2.2 Conseil communal	9
2.2.1 Composition et organisation	9
2.2.2 Séances	9
2.2.3 Programme de législature	10
2.2.4 Représentation et délégations	10
2.3 Conseil général	11
2.3.1 Composition	11
2.3.2 Mutations en 2017	11
2.3.3 Décisions prises	12
2.4 Commissions.....	15
2.5 Ressources humaines	16
2.5.1 Organigramme structurel, effectif et statistiques.....	16
2.5.2 Tâches et rôles des ressources humaines	18
2.6 Commission du personnel	19
2.7 Archives et plan de classement	20
2.8 Contrôle des habitants	20
2.8.1 Renseignements sur les habitants.....	20
2.8.2 Pyramide des âges.....	22
2.8.3 Evolution.....	22
2.8.4 Naturalisations	22
2.9 Promotion économique	23
2.10 Communication	24
3. Enseignement, Formation et Petite enfance	25
3.1 Introduction de la Conseillère communale	25
3.2 Ecoles primaires (1-8 H).....	25
3.2.1 Maison Griset	26
3.2.2 Motte Châtel.....	26
3.2.3 Route d'Yverdon	26
3.2.4 Sacré-Cœur	27
3.2.5 Font.....	27
3.2.6 Montbrelloz	27
3.2.7 Rueyres-Les –Prés.....	28
3.2.8 Murist	28
3.3 Crèche.....	29

3.4	AES.....	29
3.5	Accueil familial de jour	30
3.6	Sport scolaire et communal.....	31
4.	Culture, Tourisme et Sécurité.....	32
4.1	Introduction du Conseiller communal.....	32
4.2	Police communale	33
4.2.1	Manifestations.....	33
4.2.2	Cimetières.....	34
4.2.3	Batellerie et hivernage	34
4.2.4	Chantiers et circulation	34
4.3	Service du feu	34
4.3.1	Sinistres et interventions.....	35
4.3.2	Organisation	35
4.3.3	Formation	35
4.3.4	Effectif	36
4.3.5	Matériel et véhicules.....	37
4.4	Tourisme.....	37
4.4.1	Hébergement.....	38
4.4.2	Vélos en libre service.....	39
4.4.3	P'tit train touristique	39
4.5	Culture.....	40
4.5.1	Commission culturelle	40
4.6	Musée d'Estavayer-le-Lac et ses grenouilles.....	41
4.6.1	Inventaire et restauration	41
4.6.2	Donations	42
4.6.3	Emprunt.....	42
4.6.4	Bâtiment	43
4.6.5	Médiation culturelle	43
4.6.6	Communiquer.....	43
5.	Santé, Affaires sociales et Jeunesse	45
5.1	Introduction du Conseiller communal.....	45
5.2	Office des curatelles	45
5.3	Aide sociale.....	46
5.4	Chômage.....	48
5.5	Seniors.....	49
5.5.1	Réunions des personnes du 3ème âge.....	49
5.5.2	Promenades du 3ème âge.....	49
5.6	Médico-social	49

5.6.1	Etablissements médico-sociaux.....	49
5.6.2	Aide et soins à domicile.....	49
5.6.3	Indemnités forfaitaires.....	49
5.6.4	Ambulances / SMUR.....	50
5.6.5	Appartements protégés.....	50
5.7	Animation Jeunesse (AJ).....	50
5.7.1	Le Centre de jeunes d'Estavayer (CJE).....	50
5.7.2	Accueils & activités au CJE.....	51
5.7.3	« Bouge-toi » à l'Amarante.....	52
5.7.4	Locaux de musique.....	52
5.7.5	Présence dans la rue.....	52
5.7.6	Participation aux manifestations et prestations locales.....	53
5.8	Intégration - EstaSympa.....	53
6.	Aménagement du territoire et Constructions.....	56
6.1	Introduction du Conseiller communal.....	56
6.2	Urbanisme.....	56
6.2.1	Commission d'aménagement.....	56
6.2.2	Commission du patrimoine (ex vieille-ville).....	57
6.2.3	Planification directrice.....	57
6.2.4	Plans d'affectation des zones.....	58
6.2.5	Plans d'aménagement de détail (PAD).....	59
6.3	Constructions.....	60
6.4	Mobilité.....	61
7.	Domaine public.....	62
7.1	Introduction du Conseiller communal.....	62
7.2	Entretien du domaine public et service hivernal.....	62
7.3	Espaces verts.....	63
7.4	Gestion des déchets.....	63
8.	Bâtiments et Infrastructures.....	64
8.1	Introduction du Conseiller communal.....	64
8.2	Entretien.....	64
8.3	Projets en cours (descriptif et état de situation).....	65
8.3.1	Voirie - Rte de Lully 64a, Commune de Lully.....	65
8.3.2	Halles industrielles « Les Marais ».....	66
8.3.3	WC publics Prillaz.....	66
8.3.4	Sacré-Cœur - nouvelle école.....	67
8.3.5	Ecole de Murist - Halle de sport, AES, extension de l'école.....	67
8.3.6	Plage communale - Remplacement des sanitaires.....	67

8.3.7	Plage communale - Rénovation du filtre	68
8.3.8	Grenette - Administration communale: transformation et agrandissement.....	68
9.	Environnement et Energie	69
9.1	Introduction du Conseiller communal.....	69
9.2	Eau potable.....	69
9.2.1	Station de pompage et de filtration	69
9.2.2	Associations intercommunales (GRAC, ARRIBRU et Menthue).....	70
9.2.3	Réseau	70
9.2.4	Statistiques de consommation	71
9.3	Evacuation et épuration des eaux.....	71
9.3.1	Evacuation des eaux.....	71
9.3.2	Épuration des eaux (ERES et AIPG).....	71
9.4	Projets routiers.....	72
9.5	Développement durable et protection de l'environnement.....	73
9.5.1	Commission de l'énergie	73
9.5.2	Eclairage public.....	73
9.5.3	Chauffage à distance	73
9.5.4	Fibre optique	73
9.5.5	Stands de tirs	73
9.5.6	Revitalisation de cours d'eau	74
9.5.7	Cité de l'énergie.....	74
10.	Finances	75
10.1	Introduction du Conseiller communal.....	75
10.2	Comptes.....	75
10.3	Impôts et contentieux	77
10.4	Patrimoine financier	78
10.5	Informatique et téléphonie	78

1. Introduction

Conformément à l'article 95bis de la Loi sur les Communes, le Conseil communal a le plaisir de présenter au Conseil général son rapport de gestion 2017.

Ce rapport de gestion est particulier puisqu'il s'agit du premier de la Commune d'Estavayer. Il est structuré sur la base de l'organisation politique de la Commune et a été réalisé en poursuivant les buts suivants :

- Donner au lecteur un aperçu détaillé du fonctionnement de la Commune ;
- Présenter le travail réalisé au cours de l'année 2017 et les projets en cours ;
- Présenter divers chiffres-clés et statistiques.

Les premiers mois de l'année 2017 ont été dédiés à la « prise en main » de la nouvelle Commune. Après s'être constitué et organisé en dicastères, le Conseil communal, en plus de la gestion des affaires courantes, a dû faire face aux défis suivants :

- Prise de connaissance et suivi des dossiers initiés dans les anciennes Communes ;
- Mise en œuvre de l'organisation opérationnelle de la Commune imaginée par le Comité de pilotage chargé de la mise en œuvre de la fusion ;
- Découverte du nouveau territoire communal.

A cet effet, le Conseil communal tient à remercier chaleureusement les membres du Comité de pilotage et des différents groupes de travail qui ont œuvré pour préparer la mise en œuvre de la fusion pour leurs importantes réflexions et leurs travaux de qualité.

Si du temps a dû être consacré à la mise en route de la nouvelle Commune, le Conseil communal a également œuvré pour réaliser un programme de législation ambitieux qui lui servira de feuille de route pour les années à venir. La Commune d'Estavayer est en effet en plein développement et les projets y sont nombreux. Ce programme de législation définit l'ambition de la Commune pour les années à venir et contient plusieurs projets stratégiques que le Conseil communal souhaite réaliser ou débiter au cours de cette législature.

L'année 2017 a également été marquée par le vote par le Conseil général de projets d'envergure, parmi lesquels nous pouvons citer :

- Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur. Il s'agit de l'investissement le plus important jamais voté par les Communes fusionnées. La nouvelle école sera opérationnelle pour la rentrée 2021 ;
- Octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat des parcelles RF 2944, 2952, 2943, 2941, 2219 d'Estavayer (secteur Estavayer-le-Lac) d'une surface totale de 145'044 m² au prix de CHF 41.36 le m². Ces terrains, une fois légalisés, permettront de développer à l'entrée de la ville, sur une situation idéale, une zone sportive régionale ;
- Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 5'800'000.00 pour l'achat de la parcelle RF 3215 de Lully d'une surface totale de 50'952 m². Cette parcelle, idéalement située dans le prolongement du site communal de la zone industrielle Plein Sud dont les bâtiments vont être détruits, permettra à terme à la Commune de disposer de 110'000 m² de terrains industriels.

Le Conseil communal remercie les membres du Conseil général pour la confiance accordée lors du vote des projets précités et des nombreux autres points à l'ordre du jour des séances du Législatif communal. Il remercie également ces mêmes membres pour les échanges constructifs et leur important travail dans les commissions.

Tous ces projets ont un coût et nécessitent l'engagement de moyens financiers conséquents. Heureusement, la Commune jouit d'une situation financière saine. Des budgets proches de l'équilibre ont pu être présentés pour la nouvelle Commune, aussi bien pour 2017 que pour 2018 et les comptes 2017 présentent un résultat positif, ce qui est réjouissant. Les taux d'intérêts de la dette, toujours historiquement bas, contribuent à cette bonne santé financière.

Le Conseil communal, en collaboration avec la Commission d'aménagement, a également développé en 2017 une vision pour le développement de ses rives. La Commune d'Estavayer a la chance de disposer d'une belle ouverture sur le lac et elle souhaite se positionner comme étant un « pôle de loisirs au cœur de la Grande Carigaie ». Ce secteur du Parc des rives offre une chance unique de pouvoir organiser dans l'espace et dans le temps les différentes activités humaines liées à l'utilisation du lac ou à ses abords directs. Une gestion cohérente de ce territoire conférerait à la Ville d'Estavayer-le-Lac un attrait supplémentaire indéniable en termes de qualité de vie de ses habitants et de structures d'accueil pour les visiteurs occasionnels ou réguliers. Idéalement situé au cœur du secteur des rives du lac, le port de plaisance représente une pièce maîtresse dans l'organisation et l'aménagement de l'ensemble de cette zone destinée à la population locale, aux touristes et aux plaisanciers. Suite à un vote de principe favorable du Conseil général en mai dernier, le Conseil communal déposera son dossier officiel auprès de la Direction cantonale de l'aménagement, de l'environnement et des constructions au début 2018 pour obtenir la concession de ce port.

Afin que chacun soit informé des projets communaux et puisse comprendre les enjeux auxquels la Commune d'Estavayer fait face, le Conseil communal a décidé de développer sa communication lors de cette législature, que ce soit au travers de son journal communal, son site internet, sa page Facebook ou via des conférences de presse ciblées. Nous espérons que ces efforts porteront leurs fruits.

Pour terminer, le Conseil communal tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement et l'important travail effectué en 2017 pour la première année de fonctionnement de notre nouvelle Commune. Le défi était de taille et les services communaux ont su répondre présents. Il remercie aussi tous les acteurs de la Commune qui s'engagent au sens large pour la faire vivre, que ce soit aux niveaux politique, sportif, culturel, commercial ou en œuvrant comme bénévoles dans différentes associations.



2. Administration générale

2.1 Introduction du Syndic

Cette première année de notre nouvelle Commune a été celle de la découverte mutuelle entre les 7 anciennes Communes. Celle-ci nous a permis de mesurer la taille de notre territoire et de découvrir les spécificités des uns et des autres. Ce fut une année riche et passionnante. Des projets étaient en cours de préparation dans les anciennes Communes, il a fallu nous les approprier et les finaliser pour ensuite proposer à notre Conseil général un crédit dans le but de les réaliser. Au niveau des règlements, certains ont été adaptés à notre nouvelle Commune, d'autres le seront en 2018.

Pour le Conseil général, la convention de fusion prévoit 7 cercles électoraux, un par ancienne Commune, pour les deux législatures 2017-2021 et 2021- 2026, soit :

- Estavayer-le-Lac Font : 33 Conseillers ;
- Bussy : 4 Conseillers ;
- Morens : 3 Conseillers ;
- Rueyres-les-Prés : 4 Conseillers ;
- Vernay : 8 Conseillers ;
- Murist : 5 Conseillers ;
- Vuissens : 3 Conseillers.

Deux décès ont touché le Conseil général en 2017. En octobre, c'est M. Denis Chassot du groupe BMR qui nous quittait subitement, il a été remplacé par le vienne-ensuite de la liste de Bussy M. Christophe Marmy. En novembre, c'est M. Patrice Marmy du groupe UDC qui décédait suite à un accident de travail, il a été remplacé par M. Claude Sambou. Nous réitérons nos condoléances et meilleures pensées aux familles en deuil. Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil général et leur souhaitons plein succès dans cette activité.

Au niveau du Conseil communal, la convention de fusion prévoit 4 cercles électoraux pour cette première législature soit :

- Estavayer-le-Lac et Font - 6 Conseillers élus : André Losey, Dominique Aebischer, Marlis Schwarzentrub, Eric Rey, Joseph Borcard et Jean-Claude Votta ;
- Bussy, Morens et Rueyres-les-Prés - 1 Conseiller élu : Eric Chassot ;
- Vernay - 1 Conseiller élu : Philippe Aegerter ;
- Murist et Vuissens - 1 Conseiller élu : Samuel Ménétrety.

Lors de notre séance de constitution fin novembre 2016, après avoir élu le Syndic et le Vice-Syndic, nous nous sommes répartis les dicastères. Nous avons affronté cette première année de notre nouvelle Commune pleins d'entrain. Nous nous sommes donnés comme objectif de réaliser un programme de législature dans le courant du premier semestre. Objectif presque atteint car nous l'avons terminé en juillet et présenté en août. Ce travail a nécessité que nous nous rencontrions en-dehors de nos séances hebdomadaires du lundi matin.

Je remercie mes collègues pour leur disponibilité et leur engagement sans compter, ainsi que pour le travail soutenu tout au long de l'année. La charge de travail est importante au sein du Conseil, les Conseillers ont un taux de rémunération de 30%, le Vice-Syndic 40% et le Syndic 60% mais cela ne représente pas le temps passé à cette tâche qui, bien entendu, dépasse ces taux-là.

Au niveau du personnel communal, chaque employé des anciennes Communes a pu retrouver un emploi dans la nouvelle Commune. Une personne a quitté notre Administration dans le secteur de l'accueil/contrôle des habitants en cours d'année, elle a été remplacée par un CDD (Contrat de Durée Déterminée). Notre responsable du secteur RH a souhaité nous quitter. Elle occupait son poste à 50% depuis août 2015, date de la création de cette fonction dans l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac. Ce secteur a été renforcé par l'arrivée d'une assistante RH à 50% au début de l'année et il a été décidé d'engager la nouvelle responsable à 80% pour faire face aux nombreux défis de la Commune dans ce domaine important.

André Losey, Syndic

2.2 Conseil communal

2.2.1 Composition et organisation

La composition du Conseil communal est la suivante :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------------------|
| • André Losey, Syndic | Administration générale ; |
| • Eric Chassot, Vice-Syndic | Aménagement du territoire et Constructions ; |
| • Marlis Schwarzentrub | Enseignement, Formation et Petite enfance ; |
| • Philippe Aegerter | Finances ; |
| • Eric Rey | Santé, Affaires sociales et Jeunesse ; |
| • Dominique Aebischer | Domaine public ; |
| • Jean-Claude Votta | Bâtiments et Infrastructures ; |
| • Joseph Borcard | Environnement et Energie ; |
| • Samuel Ménétrey | Culture, Tourisme et Sécurité. |

Comme le demande la Loi sur les Communes, le Conseil communal s'est doté en début de législature d'un Règlement d'organisation. Ce document, public et disponible sur le site internet de la Commune, contient diverses règles concernant le fonctionnement de l'Exécutif communal. Ses annexes contiennent notamment la répartition précise des dicastères et délégations ou encore les règles de rétribution des membres du Conseil communal.

Le Conseil communal s'est également doté en début de législature d'un Registre de délégations de compétences servant à préciser les compétences financières et organisationnelles entre le Conseil communal comme entité, chaque Conseiller communal, les Chefs de services, les Chefs de secteurs et les employés et, ceci, afin de clarifier les rôles et les attributions de chacun.

2.2.2 Séances

Le Conseil communal s'est réuni à 45 reprises en séances ordinaires, chaque lundi matin. Il s'est aussi réuni à plusieurs reprises pour des séances extraordinaires pour étudier des objets spécifiques (budget 2017, comptes 2016, budget 2018, investissements).

Le Conseil communal a partagé les dicastères en deux commissions, soit la Commission technique qui siège le jeudi matin et la Commission administrative qui siège le jeudi après-midi. La Commission administrative (CA) est présidée par le Syndic. Les dicastères gérés par la CA sont les suivants : Administration générale, Finances, Enseignement, Formation et Petite enfance, Santé, Affaires sociales et Jeunesse, Culture, Tourisme et Sécurité.

La Commission technique (CT) est présidée par le Vice-Syndic. Le Syndic participe à la CT. Les dicastères gérés par la CT sont les suivants : Aménagement du territoire et Constructions, Domaine public, Environnement et Energie, Bâtiments et Infrastructures.

Le rôle de ces commissions est de traiter diverses affaires courantes des dicastères, d'étudier en détail certains projets et de les préparer, pour certains, pour leur passage en séance du Conseil communal. Lorsque cela est nécessaire, certains employés communaux spécialistes du domaine traité peuvent être appelés à participer à ces séances. Les décisions prises par ces commissions sont validées le lundi par le Conseil communal qui débat, lors de ses séances, des sujets stratégiques pour la Commune et/ou des points qui n'ont pas trouvé de majorité claire en séance de commission ou encore des problématiques liées à la gestion du personnel communal.

Des tiers (sociétés locales, organisateurs de manifestations, bureaux mandatés, sociétés, etc.) peuvent être reçus en séance lorsque cela est nécessaire.

Le Conseil communal souhaite qu'Estavayer soit une Commune politiquement forte qui assume son rôle de Chef-lieu régional et de quatrième Commune du Canton, en nombre d'habitants. A cet effet, elle a rencontré en séance spécifique à deux reprises les Députés de la Commune en 2017, et à une reprise le Préfet. Deux rencontres ont aussi été organisées avec la Municipalité de Payerne pour renforcer les liens entre nos deux pôles régionaux.

2.2.3 Programme de législature

Le Conseil communal s'est réuni à trois reprises au printemps 2017 pour élaborer un programme de législature. Ce document a pour but de guider les autorités au cours de ces prochaines années, en appréhendant les projets dans leur globalité et en favorisant ainsi leur cohérence, en assurant une nécessaire transparence et, surtout, en facilitant la conduite des affaires publiques. Ce programme de législature dévoile l'ambition de la Commune d'Estavayer qui est la suivante :

La Commune d'Estavayer a pour ambition d'être une **Commune politiquement forte** (région, Canton), **attractive pour sa population** (cadre de vie, habitat, transports, vie locale) et **dynamique en termes économiques** (commerces, tourisme, nouvelles activités). Elle fédère ville et villages autour d'une stratégie de développement équilibrée ("un rôle pour chacun") et d'une identité commune. Son Administration offre des **prestations et infrastructures efficaces** (haut degré de satisfaction) et **travaille de manière efficiente** en tirant le meilleur parti des ressources dont elle dispose (productivité), ce qui lui permet de maintenir dans la durée une **situation financière saine et attractive**.

Cette ambition se décline en 51 projets stratégiques et 3 projets transversaux qui ont été présentés à la presse et au Conseil général.

2.2.4 Représentation et délégations

Chaque Conseiller communal, de par sa fonction, est amené à siéger au sein de diverses commissions internes ou externes, de comités d'associations régionales ou encore de conseils d'administration. Le détail de ces délégations officielles peut être consulté sur le site internet.

Le Conseil communal est aussi invité chaque semaine à participer à diverses assemblées, événements ou manifestations et il s'efforce de répondre favorablement, dans la mesure du possible.

2.3 Conseil général

2.3.1 Composition

La convention de fusion entre les Communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Près, Vernay et Vuissens précise à son article 9 que, pour les législatures 2017-2021 et 2021-2026, le Conseil général est formé de 60 membres et que chaque ancienne Commune forme un cercle électoral avec la répartition suivante :

- Cercle électoral de Bussy : 4 membres ;
- Cercle électoral d'Estavayer-le-Lac : 33 membres ;
- Cercle électoral de Morens : 3 membres ;
- Cercle électoral de Murist : 5 membres ;
- Cercle électoral de Rueyres-les-Près : 4 membres ;
- Cercle électoral de Vernay : 8 membres ;
- Cercle électoral de Vuissens : 3 membres.

Suite aux élections communales du 25 septembre 2016, des groupes se sont constitués pour siéger au Conseil général. Leur répartition et leur composition sont les suivantes (état au 31.12.2017) :

- **Groupe BMR** : Berset Jean-Marc, Chassot Dominique, Frey Jean-Claude, Joye Pierre-Alain, Joye Stéphanie, Liniger Fabien, Marmy Christophe, Pillonel Fabrice, Raetzo Tina, Singy François, Villadoniga Marie-Thérèse ;
- **Groupe PDC** : Bondallaz Jean-Michel, Bulliard Anne-Marie, Catano Julio, Catillaz Axel, Catillaz Dominic, Hasler-Catillaz Sylvie, Julmy François, Loetscher Christian, Scheibli Beat, Thorimbert Serge ;
- **Groupe PLR** : Bezzola Marco, Bloechle Christophe, Carlens Denis, Castaldi Conrad, Duc Matthieu, Lambert Marianne, Rey Jocelyn, Schmutz Nicolas ;
- **Groupe Vernay** : Baudois-Plancherel Ariane, Barras Françoise, Bonferroni Carlo, Burri Jean-Pierre, Gorret Jollan, Lenweiter-Morand Elisabeth, Roulin Thierry, Tardy Jean-Michel ;
- **Groupe Murist-Vuissens** : Bugnon Cédric, Duruz Francis, Emery Eric, Favre Julien, Gassmann Cyrille, Ménétrety Pierre, Pillonel Jean-Daniel, Vorlet Emilia ;
- **Groupe PS** : Blanc Yves, Bourqui Maurice, Duc Christine, Gaillet Damien, Nucifora Katja, Rodriguez Rose-Marie ;
- **Groupe indépendant** : Carrard Georges, Giacomotti Nicolas, Pillonel Steve, Pittet Jean-Marie, Rey Alexandre ;
- **Groupe UDC** : Dreier Sonia, Lambert Romain, Lenweiter Samuel, Sambou Claude.

2.3.2 Mutations en 2017

L'année 2017 a malheureusement été marquée par le décès de deux Conseillers généraux en fonction, ce qui a engendré les mutations suivantes au sein du Conseil général :

- Christophe Marmy a remplacé Denis Chassot en date du 18.10.2017 (Groupe BMR) ;
- Claude Sambou a remplacé Patrice Marmy en date du 30.11.2017 (Groupe UDC).

2.3.3 Décisions prises

Le Conseil général a tenu 7 séances durant lesquelles il a traité les points suivants :

Séance de constitution du 10 janvier 2017 à la Grenette / 58 Conseillers généraux présents

Présidence : Jean-Michel Bondallaz

1. Ouverture de la séance par M. le Doyen d'âge, M. Jean-Michel Bondallaz.
2. Désignation par M. le Doyen de 4 scrutateurs pour former le Bureau provisoire soit Mme Christine Duc (PS), M. Axel Catillaz (PDC), M. Thierry Roulin (Vernay) et M. Pierre Ménétrety (Murist-Vuissens).
3. Elu M. Marco Bezzola (PLR), Président du Conseil général pour 2017 par 57 voix.
4. Elu Mme Christine Duc (PS), Vice-Présidente du Conseil général pour 2017 par 56 voix.
5. Déterminé, à l'unanimité, le nombre de scrutateurs pour la période administrative à 8.
6. Elu, à l'unanimité, Mme Baudois Ariane (Vernay), Mme Dreier Sonia (UDC), M. Frey Jean-Claude (BMR), M. Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), Mme Hasler Sylvie (PDC), Mme Nucifora Katja (PS), M. Pillonel Steve (Indép.), M. Rey Jocelyn (PLR), scrutateurs pour la période administrative.
7. Déterminé, à l'unanimité, le nombre de scrutateurs suppléants pour la période administrative à 8.
8. Elu, à l'unanimité, M. Bondallaz Jean-Michel (PDC), M. Bugnon Cédric (Murist-Vuissens), M. Chassot Denis (BMR), M. Gaillet Damien (PS), M. Giacomotti Nicolas (Indép.), M. Lambert Romain (UDC), M. Schmutz Nicolas (PLR), M. Tardy Jean-Michel (Vernay), scrutateurs suppléants pour la période administrative.
9. Déterminé, à l'unanimité, le nombre de membres de la Commission financière pour la période administrative à 13.
10. Elu, à l'unanimité, M. Blanc Yves (PS), M. Bonferroni Carlo (Vernay), M. Burri Jean-Pierre (Vernay), M. Carlens Denis (PLR), M. Carrard Georges (Indép.), M. Castaldi Conrad (PLR), M. Chassot Denis (BMR), M. Duruz Francis (Murist-Vuissens), M. Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), M. Joye Pierre-Alain (BMR), M. Lenweiter Samuel (UDC), M. Loetscher Christian (PDC), M. Scheibli Beat (PDC), membres du Conseil général à la Commission financière pour la période administrative.
11. Déterminé, à l'unanimité, le nombre de membres de la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative à 8.
12. Elu, à l'unanimité, M. Bourqui Maurice (PS), M. Julmy François (PDC), M. Marmy Patrice (UDC), M. Ménétrety Pierre (Murist-Vuissens), M. Pillonel Fabrice (BMR), M. Rey Alexandre (Indép.), M. Roulin Thierry (Vernay), M. Schmutz Nicolas (PLR), membres du Conseil général à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
13. Déterminé, à l'unanimité, le nombre de membres de la Commission de l'énergie pour la période administrative à 8.
14. Elu, à l'unanimité, M. Berset Jean-Marc (BMR), M. Blanc Yves (PS), M. Duc Matthieu (PLR), M. Favre Julien (Murist-Vuissens), M. Gorret Jollan (Vernay), M. Lambert Romain (UDC), M. Pillonel Steve (Indép.), M. Thorimbert Serge (PDC), membres du Conseil général à la Commission de l'énergie pour la période administrative.
15. Déterminé, à l'unanimité, le nombre de membres de la Commission des naturalisations pour la période administrative à 8.
16. Elu, à l'unanimité, Mme Blaser Ragheda (PLR), M. Bonferroni Carlo (Vernay), M. Catano José (PDC), M. Chapuis Nicolas (UDC), Mme Duc Christine (PS), M. Emery Eric (Murist-Vuissens), Mme Plancherel Danièle (Indép.), Mme Raetzo Tina (BMR), membres à la Commission des naturalisations pour la période administrative.

17. Déterminé, à l'unanimité, le nombre de membres de la Commission des subsides pour la période administrative à 13.
18. Elu, à l'unanimité, Mme Barras Françoise (Vernay), M. Bloechle Christophe (PLR), Mme Bulliard Anne-Marie (PDC), M. Catillaz Axel (PDC), Mme Dreier Sonia (UDC), Mme Joye Stéphanie (BMR), Mme Lambert Marianne (PLR), Mme Lenweiter Elisabeth (Vernay), M. Pillonel Jean-Daniel (Murist-Vuissens), M. Pittet Jean-Marie (Indép.), Mme Rodriguez Rose Marie (PS), Mme Villadoniga Marie-Thérèse (BMR), Mme Vorlet Emilia (Murist-Vuissens), membres du Conseil général à la Commission des subsides pour la période administrative.

Séance du 5 avril 2017 à la Grenette / 58 Conseillers généraux présents

Présidence : M. Marco Bezzola

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Attribué au Conseil communal une délégation de compétence pour conclure des opérations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 300'000.00 par objet pendant la présente législature à l'unanimité.
4. Attribué au Conseil communal une délégation de compétence pour la mise à disposition de terrains en zone d'activité sous forme de droits distincts et permanents (DDP) pour la présente législature par 57 voix et 1 abstention.
5. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule pour le Service de l'Edilité à l'unanimité.
6. Débattu de la rémunération du Conseil communal et du Conseil général ainsi que du rapport de la Commission ad hoc proposant d'adapter la rémunération des Conseillers communaux sur la base du salaire maximum à CHF 158'065.00, de refuser l'ajout de la réserve pour projets spécifiques de 0.5 EPT au budget pour le Conseil communal et d'adapter le Règlement fixant les honoraires du Conseil général et les indemnités à verser.
7. Approuvé le budget de fonctionnement 2017 de la Commune d'Estavayer modifié avec l'amendement voté sous le chapitre « Administration » par 54 oui et 4 non.

Séance du Conseil général du 31 mai 2017 à la Grenette / 56 Conseillers généraux présents

Présidence : M. Marco Bezzola

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 5 avril 2017 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule tonne pompe pour le CSPi Estavayer à l'unanimité.
4. Adopté la nouvelle convention entre les Communes de la Broye et les Services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye à l'unanimité.
5. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC pour la modification du système de communication avec les stations de pompage à la STEP à l'unanimité.
6. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 53'000.00 TTC pour le changement des moteurs des vis de relevage de la STEP à l'unanimité.
7. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 299'000.00 TTC pour le remplacement de la première table d'égouttage à la STEP à l'unanimité.
8. Approuvé les comptes 2016 à l'unanimité.
9. Pris connaissance du rapport de gestion 2016.

Séance du Conseil général du 3 juillet 2017 dans l'aula du bâtiment du simulateur FA/18 de la Base aérienne de Payerne, salle qui se trouve sur le territoire de la Commune d'Estavayer, secteur Rueyres-les-Prés

54 Conseillers généraux présents / Présidence : M. Marco Bezzola

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 31 mai 2017 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.

3. Adopté le Règlement de la Commune d'Estavayer sur la détention et l'imposition des chiens avec les amendements approuvés par 47 oui, 6 non et 1 abstention.
4. Dissous l'Association intercommunale pour la construction et la gestion du complexe scolaire Bussy - Morens - Rueyres-les-Prés – Sévaz à l'unanimité.
5. Adopté le Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer modifié par 52 oui et 2 abstentions.
6. Désigné la fiduciaire « Multifiduciaire Fribourg SA » comme organe de révision pour les années 2017 et 2018 par 48 oui et 6 abstentions.
7. Adopté le Règlement d'organisation du service de défense contre l'incendie par 41 oui, 10 non et 3 abstentions.
8. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 165'000.00 TTC pour l'assainissement du réseau d'eaux claires et d'eaux usées du Chemin Pré-aux-Fleurs à l'unanimité.
9. Attribué au Conseil communal une délégation de compétence sur investissement de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 18 septembre 2017 à la Grenette / 53 Conseillers généraux présents

Présidence : M. Marco Bezzola

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Accepté l'adaptation de la limite de crédit du compte-courant de trésorerie à concurrence de CHF 5'500'000.00 à l'unanimité.
4. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 225'000.00 TTC pour l'achat d'un camion pour le Service de l'Edilité à l'unanimité.
5. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule pour le Service de l'Environnement à l'unanimité.
6. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 203'000.00 TTC pour l'achèvement des tapis bitumineux – Secteur Bussy à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 7 novembre 2017 à la Prillaz / 59 Conseillers généraux présents

Présidence : M. Marco Bezzola

Près de 120 personnes assistent à cette séance historique pendant laquelle le plus gros investissement jamais voté au sein de la Commune a été accepté.

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2017 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Proclamé élue Mme Marie-Thérèse Villadoniga du Groupe BMR en qualité de scrutatrice suppléante pour la période administrative à l'unanimité.
4. Proclamé élu M. Christophe Marmy du Groupe BMR à la Commission financière pour la période administrative à l'unanimité.
5. Approuvé le Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces avec les amendements votés par 45 oui, 11 non et 3 abstentions.
6. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 246'000.00 TTC pour l'aménagement d'un trottoir et d'un arrêt de bus au carrefour situé entre la Route du Soleil et le Chemin de la Léchère – Secteur Rueyres-les-Prés à l'unanimité.
7. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 172'000.00 TTC pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la Route du Soleil et d'un passage à piétons sur la Route de la Plata – Secteur Rueyres-les-Prés à l'unanimité.
8. Octroyé un crédit-cadre de CHF 250'000.00 TTC pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux pour la législature 2017-2021 par 58 oui et 1 abstention.
9. Octroyé un crédit d'investissement pour l'achat des parcelles RF 2944, 2952, 2943, 2941, 2219 d'Estavayer (secteur Estavayer-le-Lac) d'une surface totale de 145'044 m2 au prix de CHF 41.36 le m2 à l'unanimité.
10. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 20'672'000.00 TTC pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site du Sacré-Cœur par 41 oui, 10 non et 8 abstentions.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2017 à la Grenette / 58 Conseillers généraux présents

Présidence : M. Marco Bezzola

1. Approuvé le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017 à l'unanimité.
2. Pris acte des communications du Conseil communal.
3. Elu M. Romain Lambert du Groupe UDC en qualité de membre à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative à l'unanimité.
4. Accepté le Règlement d'organisation du Conseil général par 45 oui et 13 non.
5. Accepté l'avenant au Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer à l'unanimité.
6. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 5'800'000.00 pour l'achat de la parcelle RF 3215 de Lully d'une surface totale de 50'952 m² à l'unanimité.
7. Octroyé un crédit de CHF 840'000.00 TTC pour la mise en place d'un projet Valtraloc à Font et pour un complément à l'assainissement des réseaux d'eau potable et d'épuration à l'unanimité.
8. Octroyé un crédit d'investissement de CHF 226'500.00 TTC pour la construction de toilettes publiques dans le parc du quartier de la Prillaz par 49 oui et 9 non.
9. Accepté le budget 2018 de la Commune d'Estavayer, modifié avec l'amendement voté sous le chapitre 7 « Protection et aménagement de l'environnement », par 55 oui et 3 non.

2.4 Commissions

De nombreuses commissions fonctionnent tout au long de l'année. Certaines sont internes au Conseil communal, d'autres mixtes, composées de Conseillers communaux et de Conseillers généraux et d'autres encore sont composées de tiers. Il existe des commissions permanentes élues pour toute la durée de la législature et d'autres chargées d'étudier et de rendre un rapport sur un objet précis. Le Conseil communal remercie tous les membres des commissions pour leur engagement. La liste des commissions actives en 2017 au sein de la Commune est présentée ci-dessous :

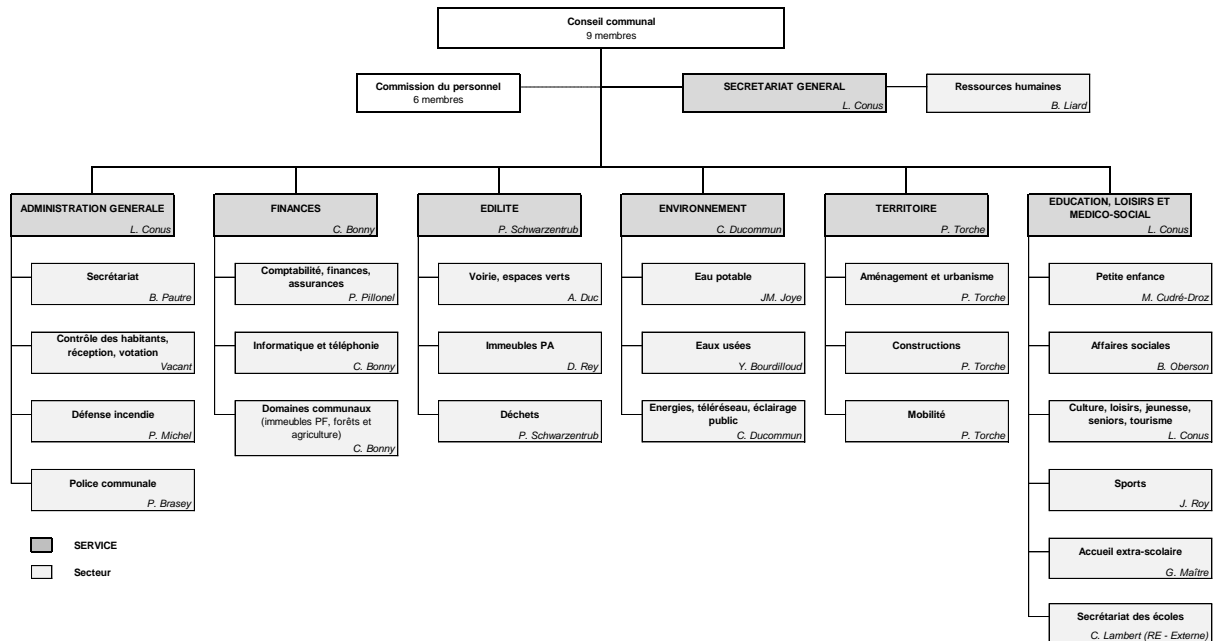
- Bureau du Conseil général ;
- Commission financière ;
- Commission d'aménagement du territoire ;
- Commission de l'énergie ;
- Commission des subsides aux sociétés locales ;
- Commission des naturalisations ;
- Groupe aérodrome ;
- Commission du patrimoine ;
- Commission de l'Administration communale (rénovation et extension) ;
- Commission réfection Plage communale ;
- Commission zone sportive ;
- Commission nouvelle déchetterie et containers enterrés ;
- Commission du Sacré-Cœur ;
- Commission d'étude de la modification des heures d'ouverture des commerces ;
- Commission des Bourgeois ;
- Commission EstaSympa ;
- Commission culturelle ;
- Conseil des parents ;
- Commission interne de circulation et de parcage ;
- Commission concession Port de Plaisance ;
- Commission du personnel.

2.5 Ressources humaines

La Commune d'Estavayer comporte plus de 20 secteurs regroupés sous 5 services. Cela représente plus de 150 salariés constitués par des collaborateurs fixes, des auxiliaires, des apprentis, des stagiaires, des jobs d'été, etc.

2.5.1 Organigramme structurel, effectif et statistiques

L'organigramme structurel de la Commune d'Estavayer est le suivant :

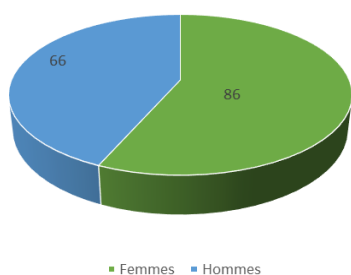


Le tableau ci-dessous présente l'effectif de la Commune au 31 décembre 2017 par service et par secteur.

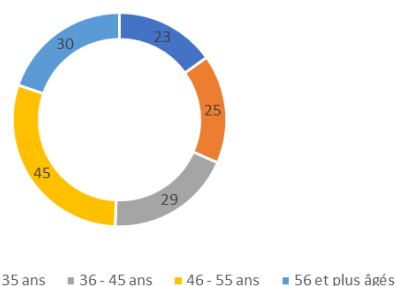
Services et secteurs	Nombre Personnes	Nombre par secteur	EPT	EPT par secteur	Apprentis / stagiaires
Administration générale	16		12.05		1
Secrétariat		4		3	
Réception		4		3.1	
Défense incendie		2		1.05	
Police communale		4		3.6	
Ressources humaines		2		1.3	
Finances	7	7	5.2	5.2	1
Edilité	31	3	21.4	2	2
Voirie, espaces verts		15		14.2	
Immeubles PA		11		4.7	
Déchets		2		0.5	
Environnement	12	3	11.2	2.6	0
Eau potable		4		4	
Eaux usées		5		4.6	
Territoire	5		4.4		1
Aménagement et urbanisme		3		2.4	
Constructions		2		2	
Education, Loisirs et médico-social	43		22.8		
Petite enfance		9		5.6	4
Affaires sociales		10		8.1	1
Culture, loisirs, jeunesse, etc.		7		2.7	1
Sports		5		2.3	
Accueil extra-scolaire		9		3.05	1
Ecoles		3		1.05	
Autres (hors organigramme : pool, auxiliaires, train)	26	26			
Total	140	140	77.05	77.05	12

Les illustrations ci-dessous donnent diverses informations sur la composition du personnel communal.

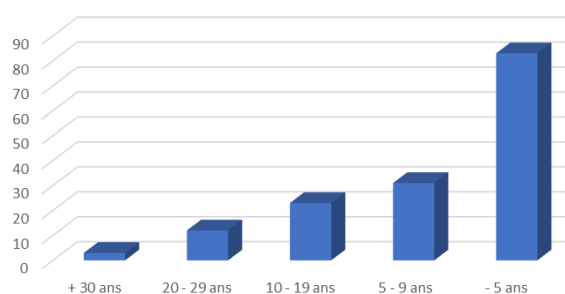
Proportion femmes-hommes



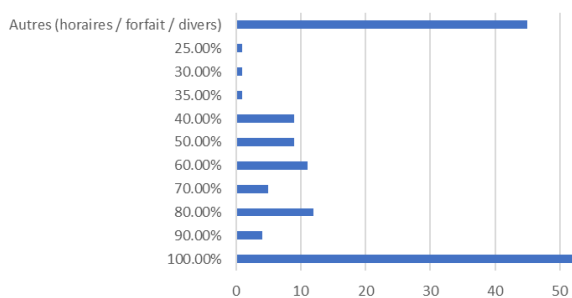
Personnel selon catégorie d'âge



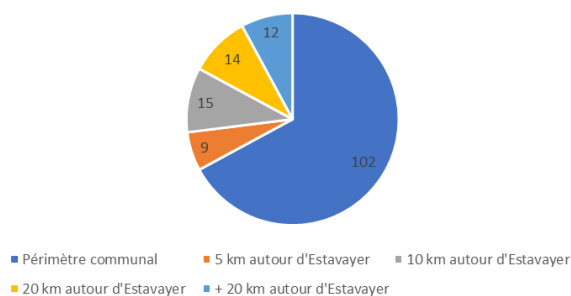
Personnel selon ancienneté



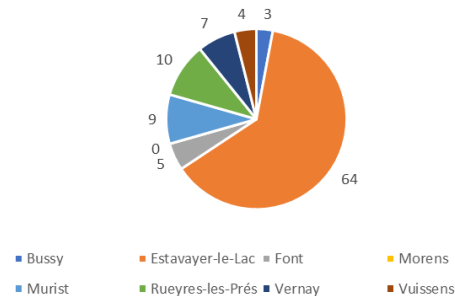
Personnel répartition pourcentage



Employés selon lieu d'habitation



Employés Périmètre communal



La Commune d'Estavayer est une Commune formatrice puisqu'elle forme 12 apprentis et stagiaires. En tant qu'employeur, la Commune favorise également la formation continue puisque, chaque année, un montant de CHF 800.00 par équivalent plein temps est mis au budget pour la mise à jour des connaissances des collaborateurs ou l'acquisition de nouvelles compétences. Pour les formations plus conséquentes, des conventions sont établies entre le Conseil communal et le collaborateur concerné.

Le Conseil communal profite de ce rapport de gestion pour remercier les personnes suivantes, qui fêtent un jubilé, pour leur fidélité et leur engagement envers la Commune :

- 10 ans Isabelle Dutli Secrétaire Service du territoire ;
- 10 ans Paul Gauch Ouvrier secteur Voirie-Espaces verts ;
- 15 ans Joséphine Pauchard Secrétaire-comptable à l'Office des curatelles ;
- 15 ans Jean-Pierre Gobet Exploitant STEP 100% secteur Eaux usées ;
- 15 ans Raymond Marmy Ouvrier secteur Voirie-Espaces verts ;
- 20 ans Fabrice Bossy Ouvrier secteur Voirie-Espaces verts ;
- 30 ans Yves Bourdilloud Chef du secteur Eaux usées ;
- 35 ans Michel Duriaux Intendant secteur Immeubles PA.

2.5.2 Tâches et rôles des ressources humaines

Le secteur des Ressources humaines (ci-dessous RH) est actuellement constitué d'une responsable de secteur et d'une assistante représentant 1.3 EPT. Le rôle des RH ne se résume pas à la gestion des dossiers du personnel mais à créer, en collaboration avec le Conseil communal, des conditions de travail agréables pour les collaborateurs.

Les principales tâches du secteur RH sont les suivantes :

- Administration du personnel : gestion des données individuelles de l'entrée à la sortie du collaborateur, établissement de contrats, correspondance diverse liée aux événements du personnel, gestion des temps, application des dispositions légales et contractuelles, émission de statistiques ;
- Gestion des ressources humaines (non pas la gestion du personnel) : soutien et conseils aux responsables hiérarchiques en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, recrutement, intégration, développement et suivi du personnel, fin des rapports de travail ;
- Elaboration et mise en place de politiques, concepts, directives, procédures et outils de gestion du personnel ;
- Interlocuteur des cadres et collaborateurs sur les questions liées au personnel et organe de rapport et de préavis au Conseil communal dans les domaines relatifs au personnel ;
- Veiller à l'application et la garantie du respect des règlements, des lois et des normes en matière de droit et de sécurité au travail, établir des rapports sur les disparités, les dysfonctionnements et comportements non désirés et les directives pour remédier aux situations ;
- Relations externes avec les organismes spécialisés et officiels.

Afin de remplir les tâches précitées, les RH assument plusieurs rôles :

- stratégique : participer à la définition des politiques du personnel en partenariat avec la hiérarchie et conformément à la vision du Conseil communal, assurer les processus de pilotage des outils de gestion des RH ;
- technique : proposer des processus-clés de gestion des ressources humaines, assurer leur mise en place et contrôler la qualité de réalisation ;
- partenaire : fournir le soutien technique et logistique aux cadres pour le management des ressources humaines ;
- contrôle : assurer le respect des principes et règlements, coordonner et contrôler les politiques et procédures définies ;
- consultant interne : gestion des conflits, méthodes d'évaluation, identification des besoins individuels (formation, développement personnel, droit du travail, assurances sociales, rémunération) ;
- pionnier, facilitateur du changement : adapter les politiques et pratiques de gestion des RH aux nouvelles approches développées dans le domaine, contribuer à rendre l'institution, ses structures, ses processus, ses valeurs capables d'intégrer le changement.

2.6 Commission du personnel

La Commission du personnel est composée de (état au 31 décembre 2017) :

- M. Julien Roy, Président de la Commission ;
- Mme Anne-Katia Nardo, secrétaire ;
- Mme Corine Golay, membre ;
- M. Denis Corminboeuf, membre ;
- M. Erick Cristi, membre ;
- M. David Rey, membre.

En 2017, la Commission a organisé les actions/animations suivantes :

- L'assemblée du personnel le 7 mars 2017 à la Salle du Conseil général avec une visite du Musée d'Estavayer et ses grenouilles ;
- Une soirée familles « Pétanque » le 19 mai 2017 à Murist ;
- Une visite des services les 3 et 5 octobre 2017 pour les nouveaux collaborateurs(-trices) ;
- Un souper du personnel le 7 décembre 2017 à la Salle de la Prillaz.

Les rôles de la Commission sont les suivants :

- Défendre les intérêts des collaborateurs ;
- Traiter et être à l'écoute des problèmes de fonctionnement internes ;
- Examiner les problématiques liées aux conditions de travail du personnel ;
- Etre une Commission consultative en lien avec divers projets qui concernent les employés ;
- Organiser des événements permettant ainsi de créer une bonne entente et cohésion entre les différents services.

2.7 Archives et plan de classement

Dès le 1^{er} janvier 2017, la Commune d'Estavayer s'est dotée d'un plan de classement afin d'avoir une structure d'archives cohérente et harmonisée, autant pour les documents papiers que pour les documents informatiques. Pour cela, la Commune a fait appel à une archiviste consultante indépendante et a mis sur pied un groupe de travail qui a œuvré afin de satisfaire au mieux tous les services communaux.

Ce plan de classement, sous forme d'arborescence papier et informatique, a été élaboré en tenant compte du cadre légal, du cycle de vie des documents, de l'archivage et des méthodes de classement, entre autres. Ainsi, les recherches de documents sont plus rapides et la consultation s'en trouve facilitée. Toute demande de consultation d'archives doit être formulée par écrit auprès de l'Administration communale.

Un calendrier de conservation des documents sera réalisé en 2018 pour connaître la durée de vie de chaque type de document et savoir ce qui doit être conservé *ad aeternam* dans les archives, respectivement ce qui peut être détruit après un certain nombre d'années.

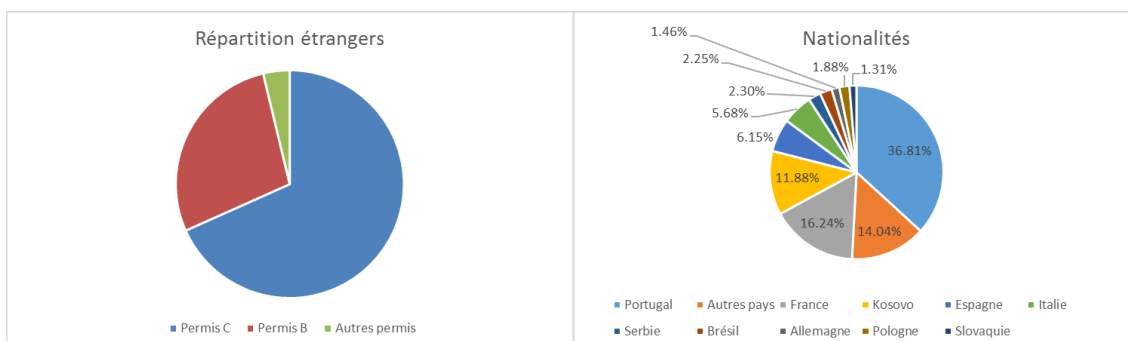
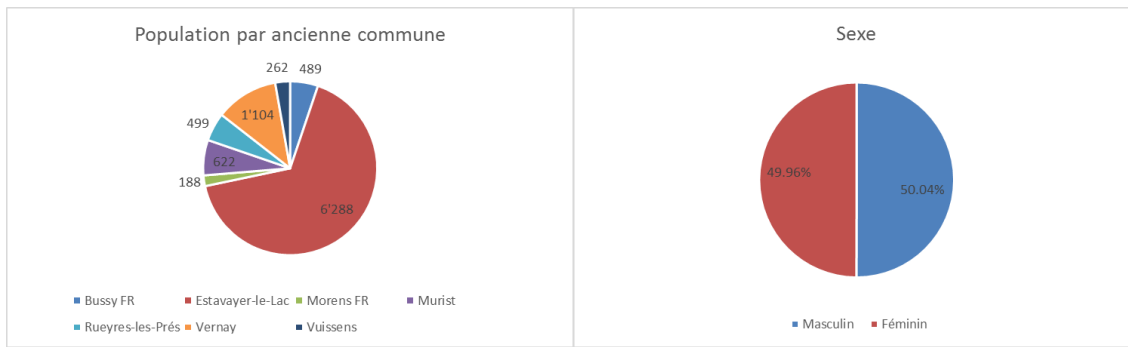
Les archives des 7 anciennes Communes ont été bouclées au 31 décembre 2016. Notre archiviste mandatée va commencer cette année le tri de ces archives, en déterminant ce qui peut être jeté, respectivement en donnant une cote à ce qui doit être conservé. Une fois que ce travail aura été fait pour chaque ancienne Commune, le but sera, dans quelques années, que la Commune dispose d'un local adapté pour la conservation et la mise en valeur de toutes ces archives.

2.8 Contrôle des habitants

2.8.1 Renseignements sur les habitants

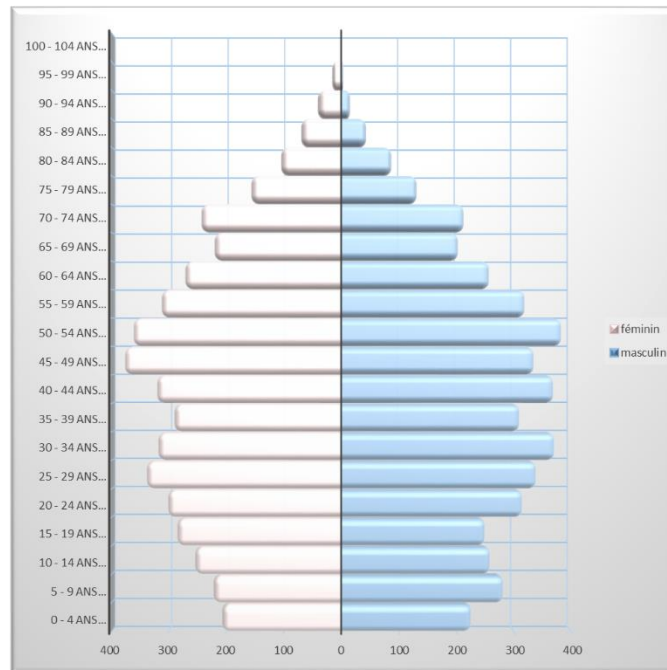
La population légale de la Commune d'Estavayer au 31 décembre 2017 est de 9'452 habitants pour 5'764 électeurs, alors que le nombre de la population en séjour est de 82 personnes. L'année 2017 a vu 877 arrivées pour 820 départs ainsi que 119 naissances pour 78 décès.

Les graphiques ci-dessous donnent diverses informations sur la répartition de la population.



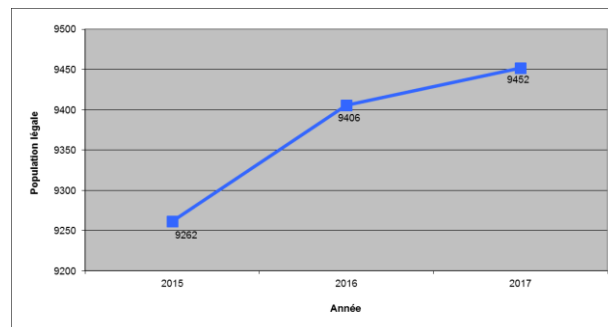
2.8.2 Pyramide des âges

Au 31 décembre 2017, le doyen d'âge de la Commune d'Estavayer est né le 4 janvier 1918 et la doyenne le 1^{er} octobre 1920.



2.8.3 Evolution

	2015	2016	2017
Bussy FR	483	501	489
Estavayer-le-Lac	6'208	6'224	6'288
Morens FR	154	181	188
Murist	621	630	622
Rueyres-les-Prés	432	475	499
Vernay	1'119	1'142	1'104
Vuissens	245	253	262
Total	9'262	9'406	9'452



2.8.4 Naturalisations

L'octroi du droit de cité communal, pour les étrangers de première et de deuxième générations, est décidé par le Conseil communal, sur préavis de la Commission des naturalisations.

A la suite de la fusion, la Commission communale des naturalisations a été nommée par le Conseil général. Elle est composée de 5 membres du Conseil général et 3 membres externes.

La Commission des naturalisations s'est réunie à 9 reprises pour l'examen de 23 demandes de naturalisations. Après auditions, la Commission a proposé la suspension de 3 dossiers et le refus d'un dossier pour lesquels les requérants ne répondaient pas à tous les critères d'intégration, en particulier en ce qui concerne les connaissances de la langue française et/ou les connaissances générales du pays et des institutions politiques.

Suite aux auditions des candidat(e)s, le Conseil communal a décidé de suivre les préavis de la Commission des naturalisations et a octroyé le droit de cité de la Commune d'Estavayer à 27 personnes, dont 5 mineurs.

Etat de la situation en 2017 :

Année	Nombre de séances	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers en naturalisation facilitée	Nombre de dossiers en naturalisation ordinaire
2017	9	23	12	11

Il y a, à ce jour, 17 dossiers en attente de traitement.

2.9 Promotion économique

Plusieurs objectifs du Conseil communal, présents dans son programme de législature, ont un lien avec l'économie. La Commune souhaite posséder un tissu économique fort avec des emplois de qualité. A cette occasion, elle souhaite proposer aux entreprises des conditions-cadres favorables. Plusieurs projets sont en cours dans ce sens comme par exemple l'assainissement de la friche industrielle de la zone industrielle des Marais. Les travaux de démolition des bâtiments existants ont été adjugés en fin d'année et débiteront en début d'année 2018. Des contacts réguliers ont également lieu avec la Commune de Lully pour la mise en zone des terrains voisins de notre zone industrielle des Marais, renommée zone Plein Sud. A cet effet, le Conseil général a validé en décembre l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 5'800'000.00 pour l'achat de la parcelle RF 3215 de Lully d'une surface totale de 50'952 m².

La Commune est également membre, avec les Communes voisines, de l'Entente Rose de la Broye qui travaille à la mise en zone industrielle des terrains situés entre la ville et le restoroute, en partenariat avec la Préfecture et la COREB.

Une délégation du Conseil communal a également organisé une rencontre au printemps avec le Directeur cantonal de la promotion économique pour améliorer la collaboration et pour qu'Estavayer se situe sur la carte des terrains proposés par le Canton aux entreprises intéressées. A cet effet, la Commune a régulièrement des contacts avec des entreprises intéressées mais essentiellement pour de la logistique ou du commercial. La Commune souhaite privilégier la venue sur ses terrains d'entreprises génératrices d'emplois.

Enfin, le Conseil communal a décidé d'organiser une rencontre avec les entreprises de la Commune, pour leur communiquer certaines informations et favoriser les échanges. Cette rencontre a été organisée le mercredi 4 octobre 2017 et, compte tenu de son succès, cette manifestation sera pérennisée chaque année.

2.10 Communication

Un autre objectif de législature du Conseil communal est de renforcer et améliorer la communication de la Commune. Pour ce faire, les canaux suivants sont privilégiés :

- **Journal d'Estavayer** : ce journal communal est édité 4 fois par année, à la fin de chaque trimestre. Il se veut être un journal de proximité donnant diverses informations utiles sur les activités et l'organisation de la Commune et sur ce qui s'y passe ;
- **Site internet** : un site internet moderne et attractif a été créé avec la nouvelle Commune d'Estavayer. Ce site, à vocation avant tout informative, contient énormément d'informations sur l'organisation de la Commune, les coordonnées des différents services et secteurs, les règlements et formulaires communaux, les enquêtes publiques, etc. Il est constamment mis à jour et développé pour répondre au plus près aux demandes des utilisateurs. Un sondage présent sur ce site l'année dernière a donné des résultats très positifs et permis de juger de son adéquation aux besoins des utilisateurs ;
- **Page Facebook** : cette page permet de toucher rapidement un large public en y publiant des informations ciblées : liens vers des informations du site internet, photos, rappels d'événements, partages d'informations cantonales, relais d'articles sur la Commune, etc. ;
- **Presse** : 3 conférences de presse ont été organisées en 2017 sur des objets ciblés : présentation du programme de législature, présentation de l'ordre du jour du Conseil général avec des projets particuliers (Sacré-Cœur, zone sportive), présentation de la vision communale pour la gestion de ses rives ;
- **Communications au Conseil général** : en début de chaque séance du Conseil général, plusieurs communications sont lues pour informer les membres du Conseil général et la presse sur différents sujets (suivi des messages votés, état de certains projets, etc.).

Le Conseil communal organise aussi des événements spécifiques comme la matinée d'accueil des nouveaux habitants et naturalisés ou encore la soirée des nouveaux citoyens (jeunes de 18 ans), événements pendant lesquels il est possible de communiquer de manière privilégiée avec les participants.

Une identité visuelle uniforme, articulée autour du logo de la Commune, a été développée pour tous les services communaux afin que les différents documents qui émanent de la Commune soient facilement reconnaissables. Des modèles ont ainsi été réalisés pour les courriers, les signatures des courriels, les cartes de visites, les présentations, etc.



3. Enseignement, Formation et Petite enfance

3.1 Introduction de la Conseillère communale

Le dicastère « Enseignement, Formation et Petite enfance » est divisé en plusieurs secteurs qui seront présentés ci-dessous. L'administration de ce dicastère est assurée par le secrétariat des écoles qui collabore étroitement avec les différents secteurs et est à disposition de la population pour tout renseignement. L'organisation et le fonctionnement sont liés au calendrier scolaire, puisque c'est ce dernier qui rythme les activités tout au long de l'année. Nous nous trouvons donc toujours à cheval sur deux années civiles et les chiffres arrêtés sont en principe ceux de la rentrée scolaire, pondérés dans certains secteurs. Le grand chantier de 2017 était d'organiser la fusion des écoles de la nouvelle Commune pour en former plus qu'un cercle scolaire avec un règlement et un fonctionnement. Le cercle scolaire s'appelle désormais Estavayer-Sévaz, Commune avec laquelle nous avons signé une convention afin de scolariser les élèves de cette dernière dans nos locaux.

En parallèle, nous veillons également à adapter les structures parascolaires afin de pouvoir concilier vie professionnelle et familiale. Nous avons pu augmenter de 2 places la capacité de la crèche, avons signé une convention avec le P'tit Moulin à Nuvilly pour 6 places d'accueil extrascolaire pour la zone scolaire 3 et travaillons sur un projet dans la zone scolaire 2.

Nous avons créé un secteur du sport, celui-ci regroupe le sport scolaire et communal. L'organisation et l'apprentissage du sport peuvent se faire sous la supervision de professionnels dans ce domaine et dans des infrastructures de qualité.

Dans les différentes structures d'accueil, nous donnons également la possibilité aux jeunes de découvrir les différents métiers de ce secteur, puisque nous accueillons plusieurs stagiaires pour des durées variables. La formation professionnelle est également assurée, puisque nous avons plusieurs apprentis ASE (assistant socio-éducatif), qui peuvent bénéficier d'une formation complète pour une prise en charge d'enfants de 0-12 ans.

Marlis Schwarzentrub, Conseillère communale

3.2 Ecoles primaires (1-8 H)

2017 était une année particulière pour la nouvelle Commune d'Estavayer. En effet, la fusion des écoles n'a eu lieu qu'au 1^{er} août et non au 1^{er} janvier, l'année scolaire n'étant pas la même que l'année civile. Les 4 cercles scolaires des anciennes Communes, soit BMRS (Bussy-Morens-Rueyres-Sévaz), Estavayer-le-Lac, Murist-Vuissens et Vernay, terminaient leur année scolaire selon leur organisation propre, avec les camps de ski, camps verts, courses d'école, sorties culturelles, etc., pour terminer avec la clôture le 7 juillet 2017. Le 31 juillet dernier, l'Association BMRS a été dissoute et le cercle scolaire Estavayer-Sévaz a été créé.

Les premiers mois de l'année 2017 ont permis de mettre en place la nouvelle organisation scolaire en vue de former un cercle scolaire unique, donc un établissement scolaire, un règlement et une direction commune. Nous avons créé trois zones scolaires pour scolariser les élèves selon leur lieu de résidence et signé une convention avec la Commune de Sévaz. Ces zones scolaires sont les suivantes :

- Zone 1 – Estavayer-le-Lac et Font ;
- Zone 2 – Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés et Vernay ;
- Zone 3 – Murist et Vuissens.

Actuellement il y a 835 élèves qui sont répartis dans les divers bâtiments scolaires de la Commune. Les classes y sont réparties de la façon suivante :

3.2.1 Maison Griset

- 3 classes
- 1 salle de rythmique

Classe	Titulaire
1H-2H A	Kim Racine
1H-2H B	Irène d'Ancona Monique Sudan
1H-2H C	Chantal Gilliard



3.2.2 Motte Châtel

- 4 classes
- 1 salle de rythmique

Classe	Titulaire
1H-2H D	Anita Bovet-Viguié
1H-2H E	Murielle Bise
1H-2H F	Gaëlle Pürro Véronique Cook
1H-2H G	Jessica Maendly



3.2.3 Route d'Yverdon

- 6 classes
- 1 salle AC

Classe	Titulaire
5H A	Jocelyne Biland Anne Andrey
5H B	Marie Baeriswyl Valérie Muller
6H A	Daniela Diogo
6H B	Fabienne Dafflon
6H C	Paquita Butty Pauline Guillet
6H D	Cécile Khatanassian



3.2.4 Sacré-Cœur

- 11 classes
- 2 classes AC

Classe	Titulaire
3H A	Marielle Thorimbert Laurence Pochon
3H B	Marie Rubin Dominique Bondallaz
3H C	Sarah Catano
4H A	Rebecca Convers Véronique Pradervand
4H B	Emmanuelle Terrapon Nadia Terrapon
4H C	Christine Duc
5H C	Nadia Cochard
7H A	Junior Manizao
7H B	Delphine Michel Mariam Rahmann
7H C	Lysa Von Allmen
8H A	Laura Nobs Caroline Mazza



3.2.5 Font

- 2 classes

Classe	Titulaire
8H B	Laura Overney
8H C	Philippe Michel Marie Baeriswyl



3.2.6 Montbrelloz

- 3 classes

Classe	Titulaire
3H-4H M	Claudia Marci
5H-6H M	Valérie Le
7H-8H O	Emilie Fasel



3.2.7 Rueyres-Les –Prés

- 8 classes
- 1 classe ACT

Classe	Titulaire
1H-2H M	Laetitia Pythoud Jessica Besson
1H-2H N	Pauline Guillet Sophie Doudin
3H M	Astrid Marmy Catherine Bersier
4H M	Justine Crittin
5H M	Isabelle Majeux Delphine Gapany
6H M	Marianne Vonnez Caroline Gay-Wenger
7H-8H M	Virginie Krenger
7H-8H N	Céline Tettamanti



3.2.8 Murist

- 6 classes
- 1 salle AC

Classe	Titulaire
1H-2H V	Alexia Butz Elisabeth Bachmann
1H-2H W	Caroline Daehler
3H V	Carole Dedelley Stéphanie Dafflon
4H V	Salomé Salomon
5H-6H V	Nadia Huguet
7H-8H V	Daniel Chassot Vanessa Wyss



3.3 Crèche

La crèche communale « Les Canetons » est la seule crèche dans la nouvelle Commune. Suite aux nouvelles directives entrées en vigueur au 1^{er} mai 2017, il est dorénavant possible d'accueillir 28 enfants dans la structure, soit 10 bébés de 0-2 ans et 18 « grands » de 2-4 ans. Les deux structures se trouvent à la Maison Griset. Ces enfants sont encadrés par une équipe de professionnels sous la supervision de la directrice de la crèche. Nous formons également 2 apprentis ASE (assistant socio-éducatif) et donnons la possibilité à 2 stagiaires de découvrir ce milieu durant une année. Pour occuper ces 28 places, ce sont 90 enfants qui sont inscrits. Les repas, labellisés « Fourchette verte », sont fournis par La Rosière.

Les statistiques d'accueil 2017 de la crèche sont les suivantes :

<i>Mois</i>	<i>½ jours</i>	<i>Repas</i>	<i>Dépannages</i>	<i>Nbre enfants</i>
Janvier	724	331	34	66
Février	726	315	40	66
Mars	904	391	84	69
Avril	689	293	29	72
Mai	936	411	68	74
Juin	814	353	91	71
Juillet	496	224	41	69
Août	527	245	25	63
Septembre	706	290	15	61
Octobre	701	306	14	61
Novembre	785	338	35	61
Décembre	501	217	15	60
Totaux	8'509	3'714	491	793

3.4 AES

Pour la zone scolaire 1, l'accueil extrascolaire de Motte-Châtel est à disposition. Il a la capacité d'accueillir 60 enfants du lundi matin dès 6h30 au vendredi à 18h00. L'AES est ouvert comme la crèche toute l'année, sauf 2 semaines en été et les jours entre Noël et Nouvel An. Pendant les vacances scolaires et les journées de fermetures des classes, les enfants de toute la Commune, sauf ceux inscrits au P'tit Moulin, peuvent venir dans la structure. Les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels, sous la direction de la responsable de l'AES. Nous formons également une apprentie ASE et donnons la possibilité à un stagiaire de découvrir ce milieu. Pour occuper ces 60 places, ce sont 121 enfants qui sont inscrits.

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'enfants inscrits par période et par jour :

	Matin 6h30 - 8h00	Matinée 8h00- 11h40	Midi 11h40 - 13h40	A-M 13h40 - 15h20	Soir 15h20 - 18h00
LUNDI	7	5	60	FERMÉ	36
MARDI	11	10	56	12	31
MERCREDI	5	FERMÉ	17	8	4
JEUDI	8	6	60	12	42
VENDREDI	9	4	60	FERMÉ	37

Pour la zone scolaire 3, nous avons signé une convention avec le P'tit Moulin, structure d'accueil à Nuvilly. Nous avons à disposition 6 places par jour et ce sont 9 enfants qui y sont inscrits.

3.5 Accueil familial de jour

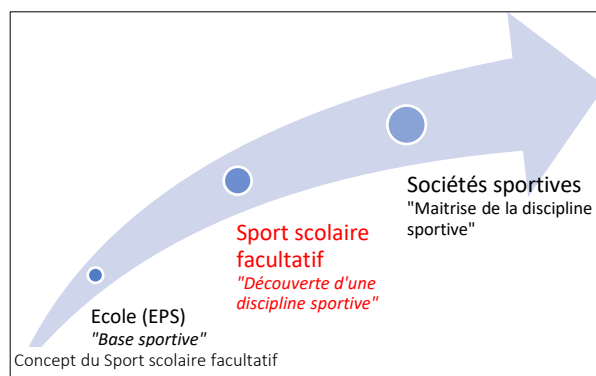
Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune a souscrit à la convention avec l'Association de l'accueil familial de jour de la Broye. Les parents peuvent bénéficier d'une prise en charge des enfants de 0 à 12 ans ainsi que d'une participation communale aux frais de garde.

Age	Nombre d'enfants	Heures effectuées
0-4 ans	164	80'880.15
1H-2H	72	24'280.75
3H-8H	88	18'540.75
Total	324	123'701.65
Nombre d'assistantes parentales		Lieu
23 assistantes parentales		Estavayer-le-Lac
2 assistantes parentales		Rueyres-les-Prés
5 assistantes parentales		Vernay
2 assistantes parentales		Murist
1 assistante parentale		Vuissens

3.6 Sport scolaire et communal

Le concept de sport scolaire, qui était en vigueur dans l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac, a été étendu à toute la nouvelle Commune dès la rentrée scolaire 2017-2018. Avec l'arrivée d'un deuxième maître de sport, c'est désormais un concept varié et équitable qui a été mis en place. De la 3H à la 6H, les enfants bénéficient d'une période de natation toutes les 2 semaines. Pour les 7-8H, ils ont des cours de natation toutes les 2-3 semaines, soit à la piscine du Stavia ou à la piscine du CO.

Les élèves peuvent aussi participer au sport scolaire facultatif, ce sont de nombreuses activités qui leur sont proposées sur 3 périodes, soit à Estavayer-le-Lac et à Rueyres-les-Prés. Vu le succès inespéré, nous avons malheureusement dû refuser un certain nombre d'enfants. Les élèves participent également à divers événements sportifs tels que l'UBS Kids Cup, la Crédit Suisse Cup, la Suisse bouge etc.



Sport fac. 2016-2017 (avant la fusion des écoles)										
Période 1 « Automne »			Période 2 « Hiver »			Période 3 « Printemps »				
1	Lundi	Natation	10	Lundi	Natation	19	Lundi	Natation		
2	Lundi	Parcours	11	Lundi	Patin à glace	20	Lundi	Football et unihockey		
3	Lundi	Trampoline et jeux	12	Mardi	Tennis	21	Lundi	Tennis de table		
4	Mardi	Jeux	13	Mardi	Patin à glace	22	Mardi	Tennis		
5	Mardi	Tennis	14	Mardi	Patinage artistique	23	Mardi	Ecole de cirque		
6	Mardi	Unihockey	15	Jeudi	Natation	24	Jeudi	Natation		
7	Jeudi	Athlétisme	16	Jeudi	Patin à glace	25	Jeudi	Escalade		
8	Jeudi	Badminton	17	Jeudi	Hockey sur glace	26	Jeudi	Parkour		
9	Jeudi	Natation	18	Jeudi	Escalade					
Statistique :										
Nombre d'inscriptions aux activités (coupon d'inscription)				P1 : 126		P2 : 156		P3 : 144		Total : 426
Nombre de participants aux activités (feuille de présence)				P1 : 108		P2 : 113		P3 : 112		Total : 333
Participation des enfants aux sport fac. en %				3-4H : 67.2%		5-6H : 46.5%		7-8H : 30.1%		Total : 48.2%

Nous avons également organisé 3 semaines de sports-loisirs durant les 3 premières semaines de vacances d'été, les deux premières étant complètes, il restait quelques places de libre durant la dernière.

4. Culture, Tourisme et Sécurité

4.1 Introduction du Conseiller communal

Quel plaisir de se pencher sur cette année 2017 écoulee en l'observant par la lorgnette de mon dicastère.

Je vois d'abord une Commune qui tend à s'affirmer culturellement. Que ce soit par l'intermédiaire d'associations ou directement par la Commune ; une foule d'événements a été organisée dans notre Commune. Sans en faire une liste exhaustive, au risque d'en oublier, la plupart des arts, de l'architecture au cinéma, en passant par les arts de la scène, la musique ou les arts visuels, ont trouvé leur place sur notre territoire. Et bon nombre de personnes ont pu s'en réjouir.

Si la culture passe par des moments de partage forts et bien visibles, il ne faut cependant pas oublier l'attention particulière apportée à la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Notons ainsi le travail réalisé au sein du Musée ou le soin apporté au maintien de notre cadre bâti historique.

Je constate ensuite la rigueur et le sérieux avec lesquels la protection et la sécurité de la population ont été entreprises. En effet, la Police communale et le Corps des sapeurs-pompiers ont, dès le 1er janvier, pu prendre la mesure de l'organisation d'une Commune à l'échelle régionale. Une tâche ardue et complexe, mais prometteuse de belles synergies. Ainsi, ces services ont rapidement fait l'effort nécessaire pour être opérationnels sur l'ensemble du territoire communal afin de répondre au mieux à leur mission de première urgence. Le résultat de cette première année de fonctionnement est réjouissant. En effet, si l'organisation est encore perfectible, on peut déjà remarquer des impulsions très positives tant au niveau de la connaissance et de la couverture du territoire que de la motivation des personnes impliquées, miliciennes comme professionnelles.

Enfin, je ne pourrais pas être complet sans relever l'importance du tourisme pour notre Commune, qui tient d'ailleurs une belle place dans notre programme de législature. Dans ce domaine, des jalons ont été posés, et nos différents atouts que sont notre lac avec ses ports et ses plages, notre environnement verdoyant, notre cité médiévale et nos différents monuments d'importance disséminés sur le territoire ou encore la multitude d'activités proposées, qu'elles soient culturelles, sportives ou de détente, se révèlent être autant de raisons de mettre en place une véritable politique touristique qui puisse développer l'emploi et les infrastructures touristiques à Estavayer. Comme l'indiquent les chiffres de 2017, les touristes viennent volontiers en séjours dans la Broye et notre Office du tourisme régional, ainsi que les acteurs privés, travaillent continuellement afin de pérenniser et développer l'offre. Il convient tout de même de relever que le grand potentiel dans ce secteur d'activité doit motiver les acteurs politiques à mettre en place des conditions-cadres favorables. Nous avons la chance d'être un pôle touristique ; utilisons cet avantage !

Evidemment, cette année a également été le théâtre d'une quantité non négligeable de travail administratif. Le renouvellement des règlements, les tâches de surveillance et de contrôle, le suivi des affaires, les remises en question de différents fonctionnements ainsi que la recherche de solutions inhérentes à ceux-ci. Bien que moins visibles, ces actes constituent une part importante et essentielle pour le bon fonctionnement d'une entité communale. Le but final étant toujours la recherche de la satisfaction de la majorité de la population et de la défense du bien commun.

Samuel Ménétrey, Conseiller communal

4.2 Police communale

Lors de la mise en place de la fusion, il a été décidé de compléter le secteur de la Police communale, composé à Estavayer-le-Lac par trois agents, d'une secrétaire à 40%. Ce pourcentage a été revu à 60% en cours d'année. Cette force de travail était nécessaire pour assurer le suivi administratif conséquent du secteur, notamment pour la gestion des diverses séances (convocations, prises des procès-verbaux, suivis) ainsi que de la Commission de circulation. Du 15 mai au 15 septembre et pour la 4^{ème} année consécutive, une auxiliaire a été engagée pour assurer la gestion des parkings du bord du lac.

Enfin, cette entité nouvelle passant de 6'000 à 10'000 habitants et de 5 à 45 km² nous a obligés à engager un quatrième agent de police qui débutera dans le courant du printemps 2018.

L'année 2017 a aussi été marquée par la mise à jour des bases légales, notamment le Règlement général de police qui sera soumis au Conseil général début 2018, le Règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces et le Règlement sur l'imposition et la détention des chiens. De plus, le Règlement sur le stationnement, entré en fonction en 2016, a été appliqué sur une année civile entière.

4.2.1 Manifestations

En 2017, la Police communale a géré environ 30 manifestations, de toutes sortes, dont 10 de moyenne à grande ampleur. Les pics de fréquentations ont été sans équivoque l'Estivale, Velodux, Swing in the Wind, le Festival des roses, Elsa Bike, pour ne citer que les principales. A relever que pour la première fois, Free4Style a été remplacée par un événement de jet cross, manche internationale de jet ski, qui, pour des raisons météorologiques, n'a pas attiré la foule escomptée. De son côté, l'Estivale a remporté un franc succès. Les têtes d'affiches comme Maître Gims, Bastian Baker ou encore Amir y sont certainement pour quelque chose. Un record d'affluence a été atteint avec près de 30'000 festivaliers pour la 27^{ème} édition qui s'est déroulée sans heurt.

Le Tour de Romandie a également traversé notre Commune. De plus, la Police communale a également participé au bon déroulement des plus petites manifestations comme LudiMania'K, le Triathlon du CO, la Fête-Dieu, la Kid's Cup, le Concours hippique, le Marché staviacois, la Brocante, etc.

Ces événements, qu'ils soient sportifs, culturels ou religieux, mobilisent autant nos services que ceux du détachement de police-circulation du CSPi, sous les directives du Lieutenant Etienne Ducommun et du Sgt Major Mylène Criblet. Leur collaboration est des plus précieuses. Ce détachement a comptabilisé 900 heures de présence lors de 14 manifestations.

Pour la majorité des manifestations, qu'elles soient en ville ou sur les bords du lac, une présence sécuritaire est assurée par la société privée Protect'Service que nous mandatons, laquelle assure également une sécurité des plus appréciées sur le site de la Plage communale. Environ 140 patrouilles sont effectuées à la Plage communale et 200 en ville, dans le but d'assurer une certaine tranquillité dans la ville et les lieux publics.

Certaines manifestations de grande ampleur, dont l'Estivale et le 1^{er} août, ont nécessité environ 60 engagements pour la filtration-gestion du trafic, afin de rediriger les automobilistes se rendant sur le site de fête. Ce concept garantit une limitation drastique du trafic afin d'éviter un surnombre de véhicules sur les parkings du bord du lac. Un système de transports par cars articulés des TPF est organisé pour amener et récupérer les festivaliers en toute sécurité à leur lieu de stationnement situé sur le secteur Sud-Est de la ville, soit sur le site industriel des Marais ainsi que sur des prés voisins. A relever encore que cet aspect sécuritaire donne la priorité justifiée à tous les services de secours en raison de la fluidité du trafic dans le secteur de la manifestation (interventions et sécurité assurées).

4.2.2 Cimetières

Les Communes fusionnées ont chacune un règlement et une gestion de leur cimetière bien distincts. Durant l'année 2017, la reprise de ces documents et des relevés sur le terrain ont été effectués avec pour objectif une unification des procédures, tout en conservant les sensibilités locales. Un nouveau Règlement sur les cimetières sera soumis au Conseil général en 2018. Il existe 10 cimetières sur autant de localités au sein de la Commune soit Bussy, Estavayer-le-Lac, Font, Forel, Franex, Montbrelloz, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés et Vuissens.

4.2.3 Batellerie et hivernage

Estavayer-le-Lac abrite deux ports de plaisance, dont l'un est actuellement géré par la Société coopérative du Port (SOCOOP). Le deuxième (Goulet et Canal de la Sicel), est géré par la Police communale et dispose d'environ 80 places d'amarrage. Les bateaux, en hivernage stationnés sur la Place Nova Friburgo entre début octobre et fin avril (plus de 150 embarcations), sont répertoriés par la Police communale et une location est facturée par le Service des finances.

4.2.4 Chantiers et circulation

Le domaine communal a été multiplié par six lors de la fusion. De manière exponentielle, les nombreux chantiers communaux ou privés occupent les espaces voués à la locomotion. Un défi permanent est de permettre ces chantiers en maintenant au maximum les accès et en sécurisant les alentours.

4.3 Service du feu

En Suisse, il n'y a guère de villages ou de villes qui n'aient été, un jour ou l'autre, en majeure partie détruits par un incendie. Au temps où la pompe à incendie était encore inconnue, les sapeurs-pompiers demeuraient impuissants face à un désastre de cette nature. Dès le siècle dernier, où de très bons engins d'extinction pouvaient être utilisés, des témoins oculaires ont, sans cesse, rapporté combien un corps de sapeurs-pompiers, bien équipé, organisé et entraîné, pouvait efficacement combattre un incendie.

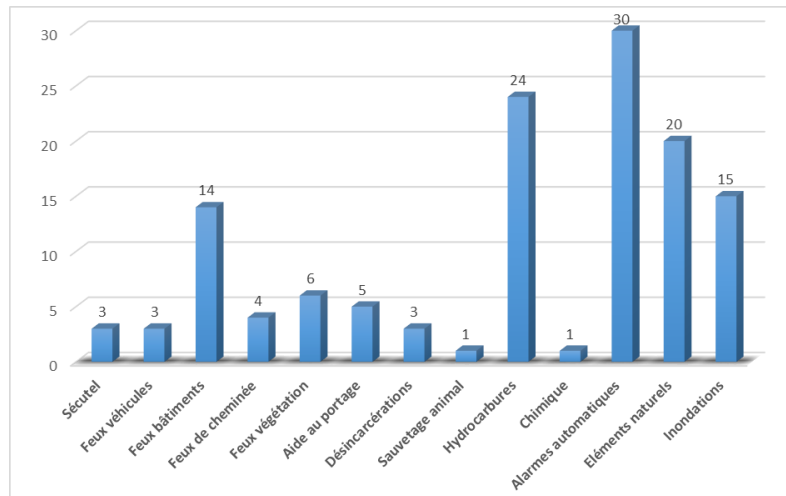
En effet, une organisation minutieuse, quasi militaire, une formation poussée et un équipement de pointe sont nécessaires au bon fonctionnement d'un corps de sapeurs-pompiers. C'est en cas d'incendies, hydrocarbures, accidents de la circulation ou autres événements que notre population fait appel au 118 et nous répondons à ces appels 24h/24, 365 jours/an.

C'est dans ce moment-là que ressort, dans son importance et sa valeur, la disponibilité du sapeur-pompier. Si l'on compare son activité à celle d'un professionnel, le pompier de milice doit maîtriser les mêmes moyens en véhicules et matériels. Il sacrifie un nombre d'heures important sur son temps libre et c'est pour cela qu'il devient plus difficile de recruter des hommes et des femmes afin de faire face aux multiples tâches qui leur sont confiées.

Suite à la fusion des Communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens au 1^{er} janvier 2017, le corps de sapeurs-pompiers s'est agrandi pour former le CR-CSPi Estavayer.

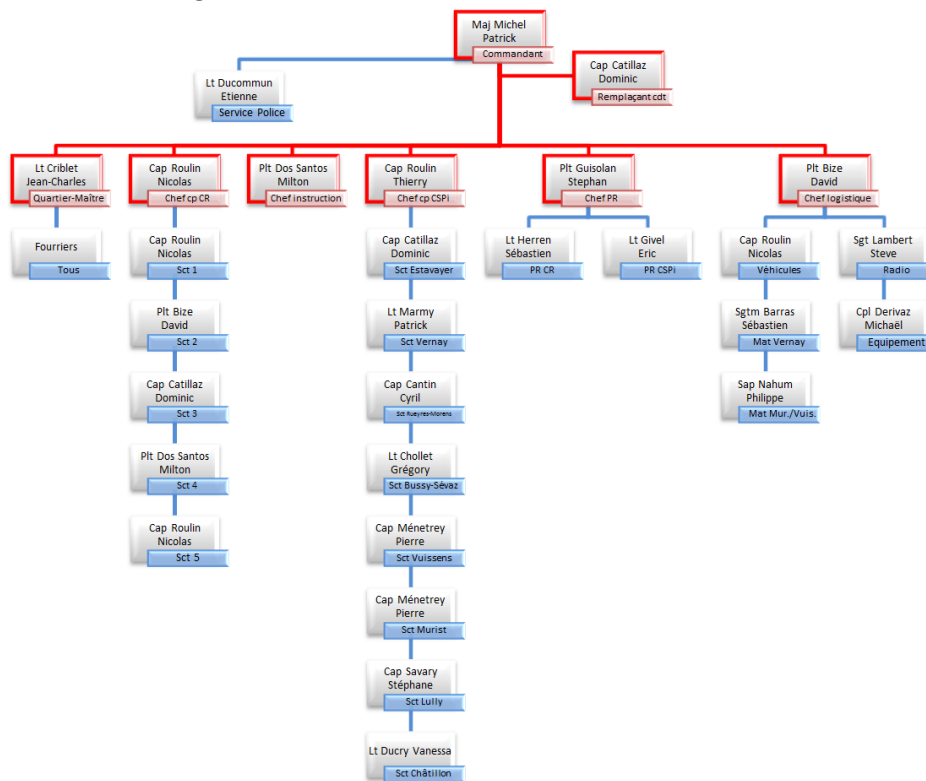
4.3.1 Sinistres et interventions

Durant l'année 2017, le CR-CSPi a répondu à 129 appels, pour un total de 2'384 heures d'interventions, toutes confondues, ce qui représente une augmentation par rapport à 2016 (112 appels) et une quasi stabilité par rapport à 2015 (130). Le graphique ci-après montre la répartition des sinistres, selon leur type.



4.3.2 Organisation

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation du CR-CSPi. Les membres de l'Etat-Major sont présents dans les cases rouges.



4.3.3 Formation

Plusieurs cours cantonaux et fédéraux sont proposés chaque année. Nous remercions les participants pour avoir consacré du temps en faveur des pompiers en le prenant sur leurs vacances et/ou leur temps libre afin de se perfectionner. Les cours suivants ont notamment été suivis en 2017 :

- **Cours cantonaux**

- Cours 101, nouveaux sapeurs ;
- Cours 102-103, machinistes MP (fédération broyeur) ;
- Cours 104, nouveaux porteurs ;
- Cours 101, chefs de groupes ;
- Cours 202, donneurs de leçons ;
- Cours 203, conduites interventions ;
- Cours 254, perfectionnements officiers interventions ;
- Cours 302, chefs d'équipes PR ;
- Cours 308, officiers PR responsabilité de formation ;
- Cours 310, sauvetages de personnes en cas d'accidents ;
- Cours 313, cours tunnels de base 1 Balsthal ;
- Cours perfectionnements tunnels ;
- Cours perfectionnements officiers Centre de Renfort ;
- Cours 401 phase 1, sélection des instructeurs, 402 phase 2 ainsi que la phase 3 à Couvet.

- **Cours de la Fédération suisse**

- Cours phénomènes thermiques à Büren ;
- Cours entraînements à l'engagement à Andelfingen ;
- Cours interventions feux de caves Andelfingen ;
- Cours véhicules à propulsion alternative Balsthal ;
- Cours maison du feu avec SDIS Broye-Vully à Wangen ;
- Cours maison du feu Couvet ;
- Cours feu aéronefs à Woendrecht Hollande ;
- Cours fédéral événements majeurs.

4.3.4 Effectif

Chaque année, pour diverses raisons, nous devons prendre acte de plusieurs démissions de notre organisation. Ce rapport est l'occasion de remercier les démissionnaires pour leur engagement :

- **CSPi**

- Chassot Dylan sct Bussy/Sévaz ;
- Emmenegger Steve sct Bussy/Sévaz ;
- König Jean-Pierre sct Forel ;
- Brasey Baptiste sct Rueyres-les-Prés ;
- Gomes Flavio sct Estavayer-le-Lac ;
- Bise Michaël sct Murist/Vuissens.

- **CR**

- Ducret Stéphan ;
- Lippuner Yann.

Au niveau du recrutement, durant l'année 2017, nous avons enregistré 35 nouvelles incorporations.

4.3.5 Matériel et véhicules

Afin de répondre aux missions confiées, l'acquisition de matériel et de véhicules ou encore l'amélioration des locaux font l'objet de réflexions constantes. Le matériel est acquis sur la base d'un cahier des charges ou sous forme de gestion de projet pour les objets plus importants. C'est ainsi que le matériel suivant a été acquis en 2017 :

- Une tente gonflable 4.9x 500 ;
- Un module de sauvetage ;
- 48 armoires vestiaires avec réfection du vestiaire (caserne Estavayer-le-Lac) ;
- 20 armoires vestiaires pour la section Murist/Vuissens ;
- 20 tenues feu ;
- Crépine flottante pour MP ;
- Modification Löpu pour deux nourrices 75mm ;
- Modification remorque conduite 110 mm 1 km ;
- Un safe véhicule pour les clés sibox ;
- Tapis de sol pour camions chaînés ;
- Le système winfapp ;
- Installation de la fibre optique ;
- Un appareil de reconnaissance de type PAS MICRO Dräger ;
- Une pompe bateau.

4.4 Tourisme

Comme cela est mentionné dans son programme de législature, la Commune souhaite « développer une offre touristique complète permettant notamment d'étendre la saison touristique ». Cela se manifeste notamment par le soutien à diverses manifestations tout au long de l'année ou à favoriser la création de nouvelles manifestations en-dehors de la saison estivale (Esta Snow Fest en janvier 2018, Festival d'Art urbain dès 2019, etc.).

Au niveau de ses rives, le Conseil communal a décidé, fin juin 2017, en tant que propriétaire du fonds, de résilier le DDP qui le liait avec la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA. En effet, ces infrastructures sont inexploitées et laissées à l'abandon depuis trop longtemps et aucun projet concret n'est en cours. La volonté exprimée par le Conseil communal au travers de cette décision est de faire bouger les choses pour qu'un projet d'établissement hôtelier voie rapidement le jour à cet emplacement idéalement situé à proximité immédiate du port de plaisance.

Toujours dans un esprit de développement touristique, la Commune a décidé de collaborer avec l'EHL (Ecole Hôtelière de Lausanne) pour un projet étudiants-entreprises afin de faire une étude sur les besoins en hébergement à Estavayer. Cette étude sera lancée en avril 2018. Le développement du projet de zone sportive sur les hauts de la ville permettra également de dégager des synergies en matière d'hébergement avec les rives du lac et ses activités lacustres lors de la venue de camps de formation.

En finalité et notamment grâce à l'attrait de ses rives, la Commune d'Estavayer souhaite se positionner comme « un pôle touristique et de loisirs au cœur de la Grande Carîaie ». En améliorant l'existant et en créant de nouvelles liaisons de mobilité douce entre la ville et le lac, la Commune souhaite créer une dynamique touristique au sein de l'ensemble de la ville. Ceci sera bénéfique non seulement pour les touristes qui pourront, en plus des rives, découvrir la beauté médiévale du centre-ville mais également pour l'activité des commerces et établissements publics présents au centre-ville. La population bénéficiera bien sûr également du développement de l'offre touristique et des

améliorations apportées aux liaisons entre la ville et le lac et à l'accessibilité des rives notamment suite à la création de plusieurs cheminements.

Nous précisons enfin que la Commune d'Estavayer a également l'avantage d'entretenir d'excellents contacts avec l'Office du tourisme et qu'elle est étroitement liée à son fonctionnement puisque deux représentants du Conseil communal font partie du Comité de direction de cette instance. Les contacts entre la Commune et l'Office du tourisme sont fréquents, notamment via sa directrice, Mme Myriam Dégallier, qui a participé aux ateliers des rives du lac précités. Mme Dégallier est également intégrée aux autres projets communaux en lien avec le tourisme comme l'étude qui sera réalisée par l'EHL sur l'offre en hébergement d'Estavayer, un projet novateur à l'étude de visites de la vieille-ville historique, etc.

4.4.1 Hébergement

Chaque année, l'Office du tourisme relève les statistiques d'hébergement dans la région pour la réalisation de son propre rapport annuel. Ces chiffres sont présentés dans les tableaux ci-dessous. Pour faciliter la comparaison des nuitées, les nuitées réalisées dans les Communes qui ont fusionné avec Estavayer ont été incluses dans le tableau ci-dessous.

Statistiques des nuitées | périmètre de la SD d'Estavayer (y compris Lully et Châtillon)

Type d'hébergement	2013	2014	2015	2016	2017
Hôtels	29'868	29'652	33'186	23'068	24'411
Chambres d'hôte, B&B	3'699	3'905	3'006	2'254	1'777
Campings	37'331	37'908	57'198	38'146	35'977
Bateaux	20'151	19'862	19'303	19'348	19'306
Chalets & appartements	43'846	44'026	43'472	42'681	42'239
Hébergements collectifs, instituts, ...	11'418	11'266	11'329	10'432	9'425
Total des nuitées de la SD d'Estavayer	146'313	146'619	167'494	135'929	133'135

Variation des nuitées SD Estavayer entre 2016 et 2017

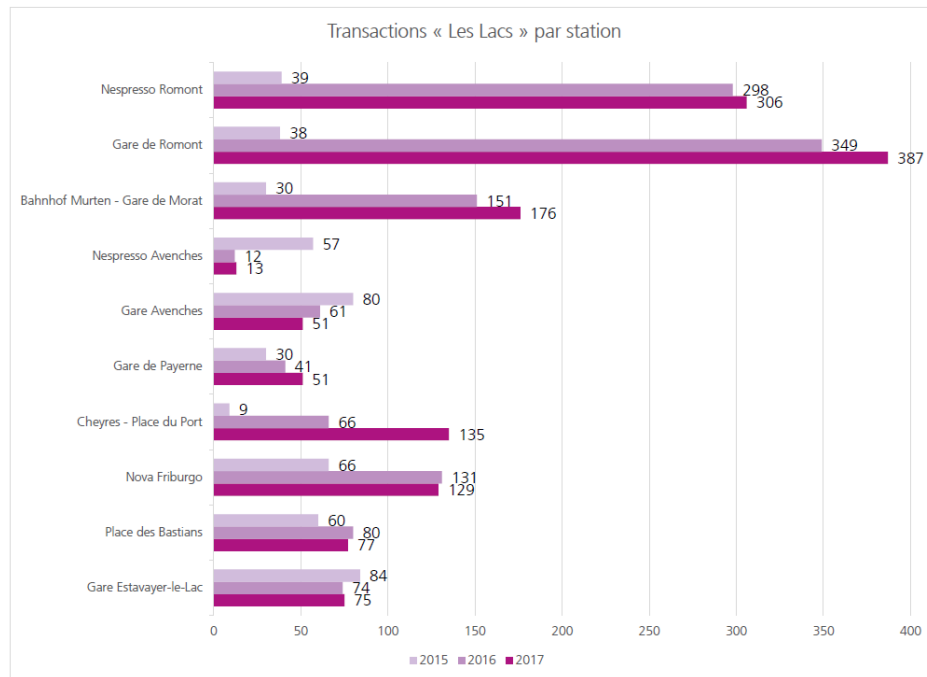
	Variation 2016-2017	
	En nuitées	en %
Hôtels	1'343	5.82
Chambres d'hôte, B&B	-477	-21.16
Campings	-2'169	-5.69
Bateaux	-42	-0.22
Chalets & appartements	-442	-1.04
Hébergements collectifs, instituts, ...	-1'007	-9.65
Totaux	-2'794	-2.06

Variation des nuitées Broye FR entre 2016 et 2017

	Variation Broye FR 16-17	
	En nuitées	en %
Hôtels	1'424	5.27
Chambres d'hôte, B&B	-405	-8.73
Campings	-3'029	-1.96
Bateaux	4'150	6.80
Chalets & appartements	-2'773	-1.73
Hébergements collectifs, instituts, ...	-997	-8.39
Totaux	-1'630	-0.39

4.4.2 Vélos en libre service

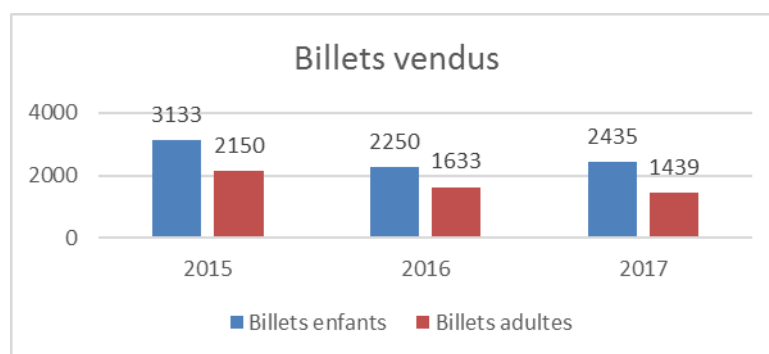
La Commune d'Estavayer collabore depuis de nombreuses années avec PubliBike SA qui propose un réseau cantonal de vélos en libre service. Trois stations sont présentes sur le territoire de la Commune, à la gare d'Estavayer-le-Lac, sur la Place des Bastians et sur la Place Nova Friburgo. Le graphique ci-dessous présente quelques statistiques d'utilisation de ce réseau sur les trois dernières années.

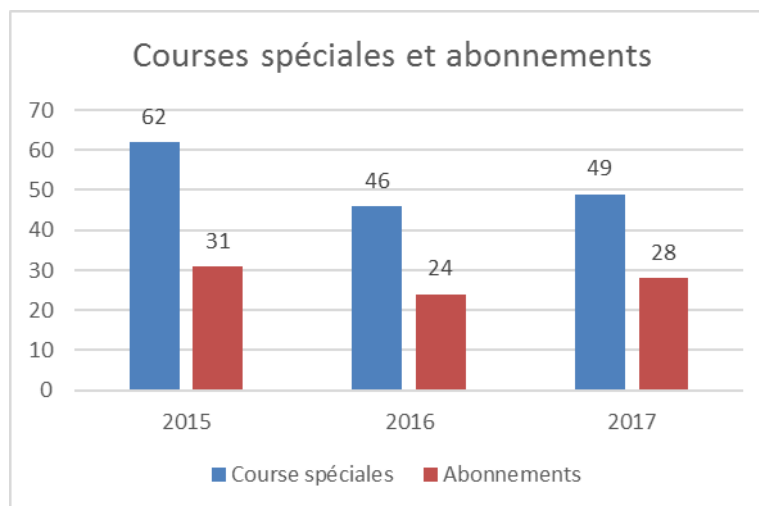


4.4.3 P'tit train touristique

Le P'tit train touristique est toujours apprécié des visiteurs de la Ville d'Estavayer-le-Lac. Il est aussi régulièrement sollicité pour des courses spéciales.

Les deux graphiques ci-dessous présentent les principaux chiffres de l'exploitation 2017, en comparaison avec les deux années précédentes.





4.5 Culture

Outre par le biais de son Musée d'Estavayer-le-Lac et ses grenouilles ou de la Commission culturelle qui sont présentés plus en détail ci-après, la Commune d'Estavayer apporte un soutien aux divers acteurs culturels locaux, que ce soit au travers des subsides accordés à ses sociétés locales, des subventions à des institutions culturelles organisant des manifestations ou la mise à disposition d'infrastructures et de services communaux.

4.5.1 Commission culturelle

La Commission culturelle est un acteur incontournable et important de la vie culturelle d'Estavayer. En 2017, elle a organisé 11 spectacles qui ont attiré plus de 5'500 spectateurs dans la salle de la Prillaz pour un taux de remplissage de la salle de plus de 90%. Le Conseil communal remercie tous les membres de la Commission culturelle pour leur engagement bénévole. Le tableau ci-dessous présente les statistiques des spectacles présentés.

Date	Titre de la pièce	Nombre de billets vendus	Rempl.
10.01.2017	Avanti	539	98.00%
25.01.2017	La Bonne Planque	547	99.45%
08.02.2017	Libres sont les Papillons	514	93.45%
22.02.2017	Comme s'il en pleuvait	453	82.36%
08.03.2017	Le Syndrome de l'Ecoissais	550	100.00%
05.04.2017	Les Voisins du Dessus	548	99.64%
28.09.2017	l'Heureux Elu	497	95.58%
11.10.2017	A vos souhaits	515	99.04%
04.11.2017	Columbo	316	60.77%
05.12.2017	Un air de Provence	516	99.23%
21.12.2017	Paris Broadway	520	100.00%
Total 2017 (11 spectacles)		5515	93.47%

4.6 Musée d'Estavayer-le-Lac et ses grenouilles

Le Musée est composé de trois collaboratrices, deux agentes d'accueil et une directrice. Cette dernière, Mme Ingrid Butty, a augmenté son temps de travail de 20% à 40% en 2017. Au cours de l'année, le personnel s'est formé à l'interne pour l'accueil des visiteurs par des lectures de documents et des jeux de rôles pour mieux maîtriser des situations difficiles et améliorer l'accueil au téléphone. Une formation pour bien manier les extincteurs a aussi été dispensée par le Commandant du CR-CSPI, Patrick Michel.

Au niveau de la fréquentation, une hausse d'environ 6% a été constatée par rapport à l'année précédente. Le tableau ci-dessous présente les principaux chiffres de cette fréquentation :

	2016	2017
Entrées payantes	3'405	3'893
Adultes (CHF 5.-) + groupe adultes (CHF 4.-)	1'467	1'623
AVS/AI (CHF 4.-) + groupe AVS/AI (CHF 3.-)	824	904
Etudiants, Enfants (6 – 16 ans) + groupe étud./enf. (CHF 2.-)	1'114	1'366
Entrées gratuites	1'287	1'021
Enfants en dessous de 6 ans	865	651
Evénements (Jim, Grenouille-toi, Contes&Musique, etc.)	422	370
Cartes de réduction	820	906
Total entrées	5'512	5'820
Groupes	44	49
Classes d'école	20	24
Autres groupes	24	25
Animations	9	5
Visites guidées : français	3	4
Visites guidées : allemand	1	-
Ateliers	5	1

4.6.1 Inventaire et restauration

Le Musée s'est doté d'un nouveau logiciel d'inventaire du nom de Mus-e. L'ensemble des musées neuchâtelois utilisent ce système d'inventaire ce qui a pour avantage d'intégrer le Musée d'Estavayer dans un vaste réseau. Son utilisation simple permet à toute l'équipe du Musée d'entrer des objets. C'est un travail de longue haleine.

De nombreux travaux ont été entrepris au cours de l'année dans le but de conserver et de restaurer la collection :

- **Livres** : le Musée possède une belle collection de livres de toutes sortes. Felix Seyer, restaurateur, est mandaté pour les nettoyer, les conditionner et documenter sur une période de 4 ans. Au mois de décembre 2017, il a commencé avec les 20 premiers ;
- **Objets archéologiques** : 2 collections constituent la base de la fondation du Musée, celle des armes (Salle 1) et celle des objets archéologiques (Salle 1 et espace de conservation). En début de l'année 2017, le Musée est entré en contact avec le Service archéologique de Fribourg qui s'est montré ouvert et intéressé pour une collaboration dans ce domaine. Plusieurs experts se sont penchés sur cette problématique et leur avis est unanime: il faut au moins conditionner la partie métallique de la collection archéologique. Ceci sera fait en 2018.

4.6.2 Donations

La collection du Musée s'est agrandie avec la donation du moule du portrait et des lettres de la plaque commémorative du Dr Louis Thürler faite par l'artiste Antoine Claraz (1909 – 1997). La succession Pary lègue une peinture à l'huile représentant le Château de Chenaux de l'artiste Masson. Une deuxième est celle de la famille Claude Périsset avec des documents en relation avec le Musée, des photos et deux aquarelles, signées L. Bernet, 1971, montrant deux vues de la Ruelle de la Fausse Porte. Une autre est celle de Pierre Alini, qui offre une "botte pour aller aux grenouilles". En réalité, il s'agit d'une botte de postillon. Des recherches quant à l'âge de l'objet sont encore à faire. Le Musée de Flawil fait parvenir deux cartes postales anciennes d'Estavayer.



Moule Dr Thürler



Masson, Château de Chenaux



Carte postale, Estavayer



L. Bernet, Vue du Musée



L. Bernet, Ruelle de la Fausse Porte



Botte de postillon

De-accession désigne la possibilité d'un musée de se défaire d'un objet de la collection. Cette possibilité est dorénavant introduite dans l'acte de donation.

4.6.3 Emprunt

Le Musée d'Estavayer reçoit de nombreuses demandes de prêts, le plus souvent pour une scène de la collection des grenouilles. En 2017, le Musée gruérien s'intéresse à la peinture de Joseph Borgognon, datée de 1867 montrant des bateaux devant Estavayer. Elle est exposée dans le cadre de l'exposition Nova vida Brésil Portugal du 16 décembre 2017 au 15 avril 2018.



Joseph Borgognon, Estavayer, 1867

4.6.4 Bâtiment

Un grand coup de balai est donné dans l'ensemble du Musée durant l'année 2017. Depuis le nettoyage du plafond vitré, la salle 2 baigne dans une belle lumière. Divers câbles apparents ont été cachés. En mai 2017, la totalité des vitres sont nettoyées pour la première fois depuis de nombreuses années. Un travail à reconduire chaque année. Durant les vacances d'été, trois jeunes, employés par la Commune, donnent un coup de main pour entretenir l'intérieur du Musée et pour nettoyer et ranger la cave.

4.6.5 Médiation culturelle

Le Musée a participé à plusieurs actions en 2017 pour se faire connaître et promouvoir diverses activités :

- **Visite guidée pour le personnel de la Commune** : la Commission du personnel de la Commune répond favorablement à la proposition d'offrir une visite guidée au personnel de la Commune. Le 7 mars 2017, à l'occasion de l'assemblée générale du personnel, Hervé Galeuchet et Christiane Terrapon guident les 33 personnes intéressées à travers les salles ;
- **Journée internationale des musées (JIM)** : cette année, la date de la Journée internationale des musées tombe sur le même jour que LudiMania'K. Cette coïncidence est l'occasion d'une belle coopération. Le Musée profite de la publicité faite par LudiMania'K et offre en contrepartie gratuitement l'entrée et une animation destinée aux enfants ;
- **Génération au Musée** : générations au Musée est un concept proposé par le Service des affaires sociales de la Migros qui inclut un soutien financier pour l'événement. Cette initiative favorise des rencontres de personnes de différents âges pour encourager la communication en inventant des histoires autour des objets. Le 11 septembre 2017, l'équipe du Musée accueille l'équipe de l'Espace Horloger du Sentier. Pour mettre à l'aise les participants, un bon repas est servi dans l'appartement de la Rue du Musée 11. Ensuite, les deux équipes jouent le jeu dans l'exposition. Le succès est au rendez-vous. C'est une expérience à refaire ;
- **Grenouille-toi** : la participation à Grenouille-toi est devenue une tradition. La nouveauté cette année, est d'organiser une exposition temporaire au jardin et dans la cave du Musée. Les sculptures de James Lang enchantent les participants. Une activité inédite accompagne l'exposition et une deuxième est proposée à l'intérieur du Musée. Et sous le passage, deux jeunes tiennent le stand de sirops pour étancher la soif des petits et grands visiteurs ;
- **Atelier** : des ateliers sont proposés au Musée. Durant les vacances d'automne, 12 enfants du Passeport-vacances d'Yverdon-les-Bains viennent découvrir le Musée et la collection des grenouilles en particulier car ils se sont inscrits à l'« Atelier Grenouilles ». La partie muséale est suivie par une activité à l'atelier « Miss Terre » où ils créent des grenouilles en terre cuite ;
- **Contes & musique** : en novembre, une nouvelle formule est testée : une soirée contes et musique dans la salle 4. Jacques-Etienne Rouge et Anne-Marie André emmènent le public dans des contrées lointaines avec les contes et dans des époques passées par la musique. Le succès est tel, qu'une soirée supplémentaire a pu avoir lieu.

4.6.6 Communiquer

Le Musée a pour volonté de se faire connaître. Pour ce faire, les actions suivantes ont eu lieu en 2017 :

- **Association musées fribourgeois** : Sur l'initiative de plusieurs responsables de musées du Canton, le Réseau des musées fribourgeois voit le jour en 2017 et le Musée en fait partie. Cette Association permet de défendre les intérêts des musées à l'échelle du Canton. Celle-ci pourra proposer des interlocuteurs issus des musées sur les sujets importants et favoriser les synergies. Chaque représentant de musée est invité à participer dans un groupe de travail. Le Musée d'Estavayer fait partie du groupe médiation ;

- **Visuels** : le Musée ne dispose pas d'une image cohérente vers le public. Pour remédier à cette situation, un logo est développé. Celui-ci figurera sur la nouvelle brochure et le nouveau site internet qui seront publiés durant l'année 2018. Dorénavant, le logo accompagnera toute correspondance et publication du Musée. Pour combler le manque de visibilité, la signalisation routière pour indiquer le Musée est revue et sera mise en place en 2018 ;
- **Visiteurs** : les gérants des campings aiment proposer le Musée comme activité à leur clientèle. Ainsi, le Musée contacte un bon nombre d'établissements de la région et des prospectus leur sont fournis.



5. Santé, Affaires sociales et Jeunesse

5.1 Introduction du Conseiller communal

Le dicastère des Affaires sociales, de la Santé et de la Jeunesse est par nature un domaine étroitement lié aux relations humaines, à la création de lien social et à la prise en charge de toutes les catégories de personnes dans le respect de leur situation, quelle qu'elle soit. Il est extrêmement difficile de rendre compte de la multiplicité des interventions ou de la diversité des activités qui rythment les journées de ce dicastère. Vous trouverez bien ci-dessous quelques statistiques pour la bonne forme, mais c'est bien dans la proximité avec les habitants et la prise en compte des besoins – souvent au cas par cas – que réside l'essentiel, la substance profonde de l'ensemble des secteurs. Vous pourrez donc observer une vitrine qui met en valeur certains aspects plutôt saillants de notre année, mais l'essentiel de notre travail est réalisé sans tambour ni trompette.

La prise en compte des réalisations, des coutumes et des services à la population des anciennes Communes a conduit le Conseil communal à décider la poursuite de l'existant tout au long de l'année 2017. La proximité est ainsi garantie et n'occasionne pas un changement brutal des habitudes. Les secteurs installés à Estavayer-le-Lac, notamment l'Animation Jeunesse et EstaSympa, ont utilisé cette année pour se familiariser avec le nouveau territoire et enquêter sur les besoins à couvrir dans leur domaine d'activité. Les secteurs déjà régionalisés – ou presque – font état d'une augmentation du nombre de dossiers à traiter, de personnes à rencontrer et de solutions à trouver. Sans vouloir minimiser cette évolution aux conséquences humaines, financières et sociétales, il ne faut pas oublier que le district de la Broye a connu la plus forte progression démographique du Canton ces dernières années.

Eric Rey, Conseiller communal

5.2 Office des curatelles

L'année 2017 a été marquée par le départ de 4 collaboratrices et l'arrivée de 5 nouvelles personnes au sein de l'Office des curatelles. Ces changements au sein de l'effectif ont inévitablement engendré des difficultés et des défis à relever pour le personnel en place que nous tenons à remercier.

Grâce à la nouvelle augmentation des émoluments reçus en 2017 et une ristourne extraordinaire d'assurance, l'Office des curatelles a pu maintenir un coût par habitant relativement stable malgré une augmentation des EPT. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les Communes principales contributrices de l'Office.

Le tableau ci-dessous présente les principaux chiffres de l'Office des curatelles :

	2015	2016	2017
Nb de curatelles (facturées) Estavayer seulement	92	106	115
NB de curatelles (facturées) aux autres Communes conventionnées	112	122	122
NB total de curatelles (facturées)	204	228	237
Ouvertures de curatelles dans l'année	41	62	31
Curatelles levées/transférées dans l'année	14	28	39
NB d'enquêtes sociales	12	10	1
EPT AS	3.40	3.80	4.3
EPT Admin.	2.55	2.85	3.05
Total personnel	5.95	6.65	7.35
Charge salariale totale	717'616.65	882'356.45	894'099.45
Frais de fonctionnement	36'798.23	40'932.55	26'809.89
Coûts des mesures			
Coûts de transports facturés	6'677.95	8'705.00	8'513.05
Emoluments reçus	155'727.00	177'725.00	230'820.00
Remboursements moyens par curatelle	796.10	817.00	1'012.70
Rapports par habitant			
Population conv. au SPAd au 1 ^{er} janvier de l'année précédente	25'273	25'740	26'274
Taux de curatelle par habitant	0.81%	0.89%	0.90%
Coûts par habitant	23.40	28.62	25.94

5.3 Aide sociale

Sur un total de 628 dossiers ouverts dans le district de la Broye, 221 concernent la Commune d'Estavayer, étant entendu qu'un dossier peut comprendre plusieurs personnes.

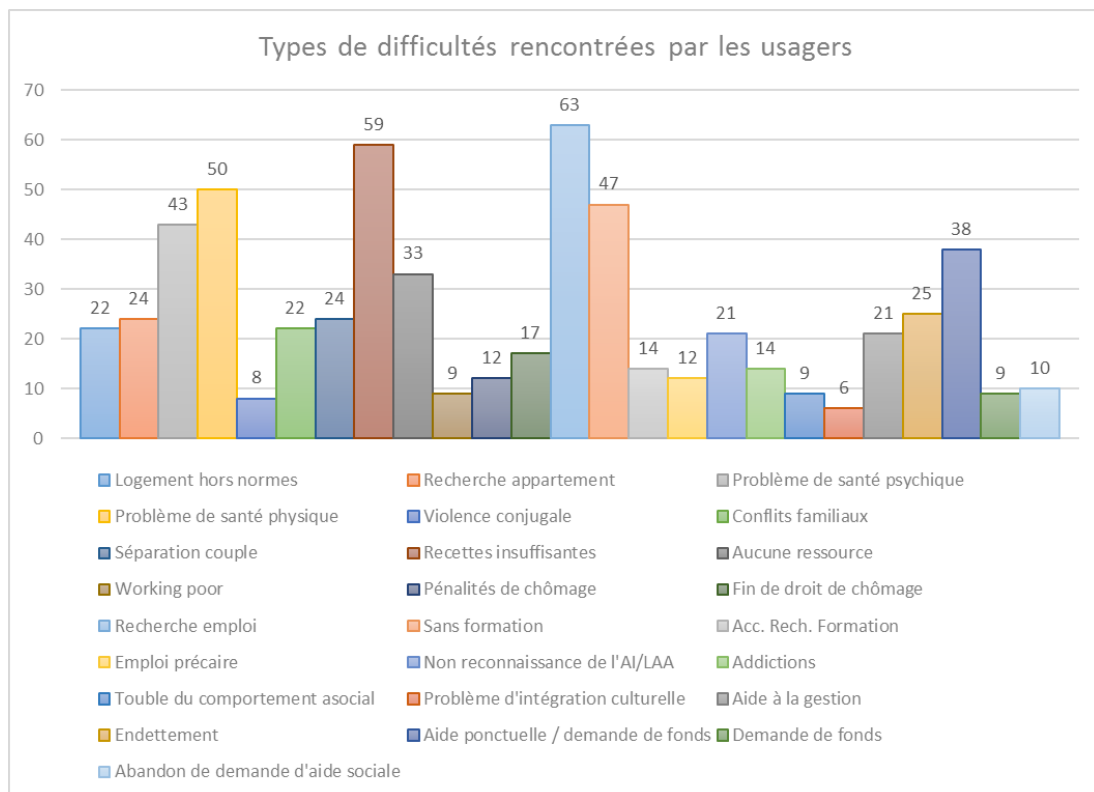
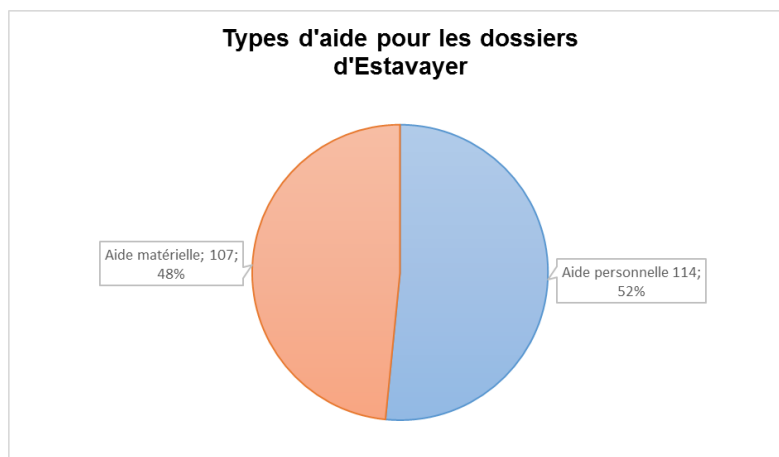
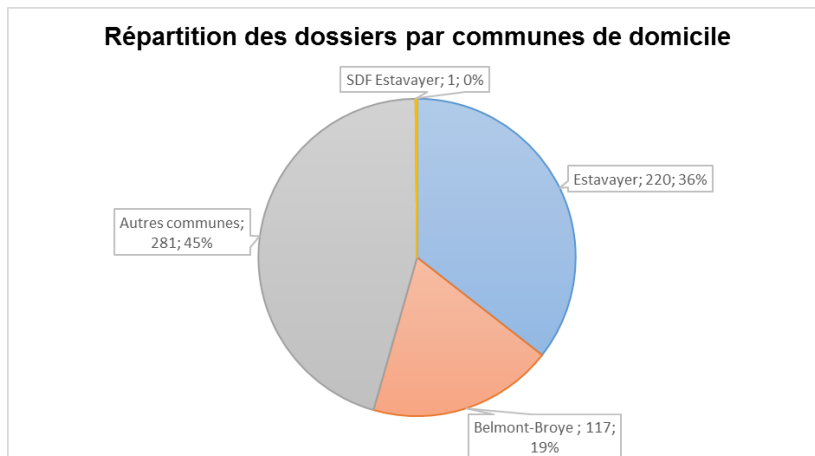
107 dossiers ont obtenu une aide occasionnelle ou régulière, sous forme d'aide matérielle (Aide sociale selon LASoc), dont 24 dossiers qui ont bénéficié de mesures d'insertion sociale.

114 dossiers ont eu recours au Service social faisant l'objet d'aides personnelles, soit des demandes touchant essentiellement à des aides administratives en faveur d'un équilibre budgétaire à savoir: démarches AI, PC, aides aux cotisations de caisses-maladies, démarches de chômage, interventions auprès d'assurances, demandes de remises d'impôts, demandes d'allocations familiales. Les demandes recouvrent aussi d'autres problématiques du type recherches de travail, recherches de logements, problèmes d'addictions, démarches de placements, recherches de solutions liées à la violence, reclassements professionnels ou réentraînements au travail, gestions de budgets, plans de désendettements, etc.

Parmi ces 114 dossiers, 16 dossiers ont bénéficié de fonds privés.

La Commission sociale a été présidée par M. Eric Rey. Cette Commission statue sur l'octroi, le refus, la modification, la suppression et le remboursement de l'aide matérielle. Elle s'est réunie à 13 reprises en 2017.

Les graphiques ci-dessous présentent diverses statistiques sur les dossiers traités par le Service social :



5.4 Chômage

La Commune d'Estavayer n'est pas épargnée par le chômage cette année. Le nombre de demandeurs d'emploi est passé à 276. Il a été constaté que les inscriptions augmentent sensiblement durant les mois de décembre, janvier, février et mars et ces inscriptions sont réalisées auprès de l'ORP de la Broye.

Le tableau ci-dessous présente les statistiques du chômage au 31.12.2017 :

	Estavayer	Broye	Canton FR	Suisse
Population active	4'861	15'768	164'293	4'493'249
Demandeurs d'emploi	276	875	8'965	212'018
Taux de demandeurs d'emploi	5.7%	5.5%	5.5%	4.7%
Chômeurs	177	567	5'229	146'654
Taux de chômage	3.6%	3.6%	3.2%	3.3%

Nous pouvons apporter les précisions suivantes sur les termes utilisés dans le tableau :

- Demandeurs d'emploi : tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux offices régionaux de placement et cherchant un emploi ;
- Demandeurs d'emploi non-chômeurs : demandeurs d'emploi inscrits aux offices régionaux de placement qui, à la différence des chômeurs, ne sont pas immédiatement disponibles pour placement ou qui ont un emploi (personnes en programme d'emploi temporaire, en programme de reconversion et de perfectionnement, en gain intermédiaire et autres demandeurs d'emploi non-chômeurs) ;
- Chômeurs : personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement. Peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage. Les chômeurs complets cherchent un poste à plein temps ; les chômeurs partiels, un poste à temps partiel.

5.5 Seniors

5.5.1 Réunions des personnes du 3ème âge

A Estavayer-le-Lac, les réunions bimensuelles ont lieu avec succès à la petite salle de la Prillaz. Un groupe de bénévoles s'occupent de la bonne marche de ces sympathiques rencontres sous la responsabilité de Mmes Danièle Berger et Béatrice Bocion. A Vernay, un Groupement de dames accueille les aînés lors de petits déjeuners. A Murist, c'est le Bon Accueil qui organise des activités à la salle des sociétés sous le bâtiment scolaire. A Bussy, Morens et Rueyres-les-Prés, une Amicale des personnes âgées propose également des animations. Les seniors de Bussy, Morens, Murist, Rueyres-les-Prés, Vernay et Vuissens ont l'occasion de se retrouver une fois par année au cours d'un dîner.

5.5.2 Promenades du 3ème âge

La course organisée à Estavayer-le-Lac pour les personnes de 75 ans et plus a connu un beau succès. Elle s'est déroulée le mardi 23 juin 2017. 150 personnes ont pris part à cette excursion qui a amené les personnes âgées à Biberstein (AG), au bord de l'Aar, pour une visite et un repas dans l'espace nautique de Käpten Joe. Des promenades et des sorties ont également été réalisées dans les villages par les divers groupements ou par l'USL, au Musée Chaplin, en Gruyère ou sur le Lac de Neuchâtel par exemple.

5.6 Médico-social

5.6.1 Etablissements médico-sociaux

La nouvelle directrice a pris ses fonctions et chapeaute désormais les trois EMS du district. Le nouveau bâtiment Les Fauvettes à Montagny est en fonction et la Commission de bâtisse suit avec attention la transformation des anciens locaux. Le projet initial d'agrandissement et transformation de l'EMS Les Mouettes à Estavayer-le-Lac a été abandonné en raison d'impossibilités matérielles et logistiques, ainsi que de surcoûts démesurés. Une nouvelle solution est à l'étude et sera proposée aux Communes de la Broye courant 2018.

Pour rappel, la troisième phase de cette rénovation sera la modernisation de l'EMS Les Lilas à Domdidier ou, selon les besoins, la construction d'un nouvel EMS. Les principaux objectifs de la planification générale sont le réaménagement des unités spécialisées en soins psycho-gériatriques, la transformation de la majeure partie des chambres à 2 lits en chambres à 1 lit et la modernisation des infrastructures selon les normes à atteindre.

5.6.2 Aide et soins à domicile

Ces prestations de nature médico-sociale permettent à la personne de vivre le mieux possible dans l'environnement habituel. Le service d'infirmière de nuit a été mis en place à satisfaction des Communes et des usagers. L'étude de fusion avec l'Aide et soins à domicile de la Broye vaudoise a été avalisée fin 2016 par l'assemblée des délégués des Communes, avec une vision à 2 ans pour se prononcer sur un mariage définitif.

5.6.3 Indemnités forfaitaires

Elles sont calculées par un Comité formé de représentants des Communes (COSAF). Ces indemnités sont accordées aux proches et aux parents qui apportent une aide importante, régulière et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre et de rester à domicile. Elles sont financées par les Communes du district selon des clés de répartitions.

5.6.4 Ambulances / SMUR

Nous avons signé une convention avec le Centre de secours et urgences du Nord vaudois et de la Broye (CSU-nvb). Il gère tout notre territoire en matière d'urgences médicales. Les frais de fonctionnement sont pris en charge par les Communes (60% VD et 40% FR).

5.6.5 Appartements protégés

Le Comité de l'Association médico-sociale du district de la Broye étudie comment aider les Communes ou des privés à favoriser la construction de tels appartements pour que les personnes âgées puissent en profiter. Il est clair que ces logements doivent être situés suffisamment près des centres urbains pour que les résidents gardent leur autonomie : accès aux magasins, médecins, gare, poste, hôpital, restaurants, banques, etc. Des projets de ce type sont en cours de développement dans notre district, d'autres sont déjà existants. L'important est que le prix de ces logements reste suffisamment attractif pour que les seniors s'y intéressent.

5.7 Animation Jeunesse (AJ)

A la rentrée scolaire 2017, l'équipe d'Animation Jeunesse a accueilli Emilie Niederhäuser, nouvelle stagiaire pré-HES. Cette année, l'équipe d'animation est composée de deux animatrices à 50%, d'une stagiaire à 100% ainsi que de deux aides en animation qui viennent en renfort essentiellement les mercredis et vendredis ainsi que sur demandes lors d'événements exceptionnels.

Comme en 2016, l'Animation Jeunesse s'est consacrée essentiellement à son objectif premier qui est d'offrir une présence, une écoute, un soutien et une aide dans les divers projets des jeunes qui ont entre 10 et 25 ans. Afin de mener à bien cet objectif et de construire des liens significatifs avec la jeunesse, l'AJ a proposé les prestations suivantes :

- Des accueils et des activités au sein du Centre de jeunes d'Estavayer (CJE) ainsi qu'à l'extérieur ;
- Son soutien dans la réalisation de projets des jeunes ;
- La rencontre des jeunes dans des endroits spécifiques (Amarante, locaux de musique) ;
- Une présence hors murs ;
- Une participation à certaines manifestations locales comme LudiMania'K.

5.7.1 Le Centre de jeunes d'Estavayer (CJE)

Le CJE a connu quelques modifications en 2017.

Un lifting de son logo par des professionnels ainsi que la pose de deux panneaux extérieurs pour mieux localiser sa situation géographique ont été menés à bien.

La bibliothèque du CJE a été remplie par des nouveaux livres achetés par le centre mais également reçus par le gérant de la bibliothèque du CO.



Si l'année 2016 avait accueilli 1'482 jeunes au CJE, en 2017 ces chiffres ont été en légère hausse puisque nous avons accueilli 1'691 jeunes.

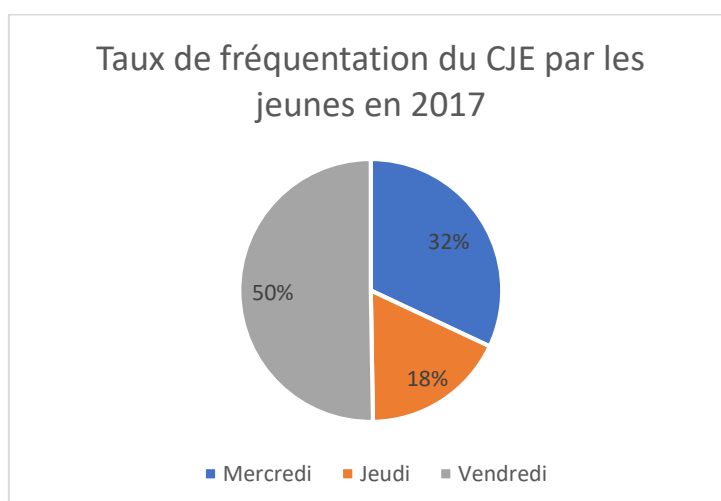
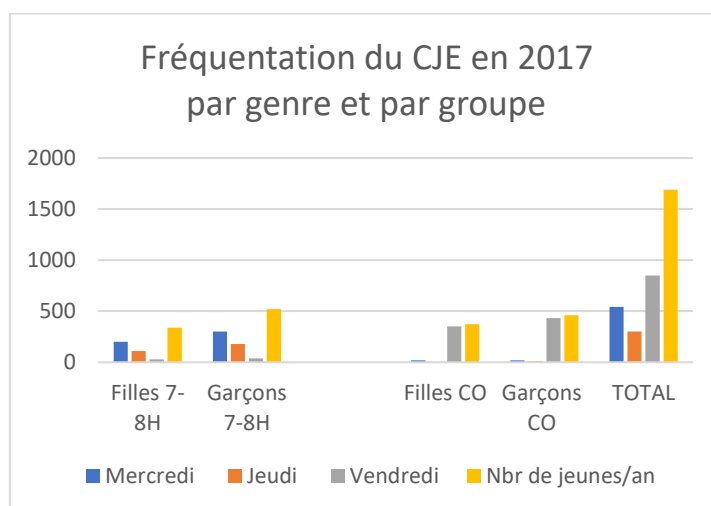
Ces données concernent la fréquentation dans les murs et non pas à l'extérieur que l'Animation Jeunesse investit de juin à août.

De plus, cette année le CJE a dû être fermé les deux dernières semaines de décembre suite à une panne de ventilation. En remplacement, les locaux du 1^{er} étage de la Rue du Musée 11 ont été utilisés mais il y avait moins de jeunes présents.

5.7.2 Accueils & activités au CJE

Les 7-8H ont proposé et participé avec enthousiasme aux « activités encadrées » des mercredis après-midi de 14h00 à 16h00 et ont su profiter des plages « accueil libre » de 16h00 à 17h30. Cet accueil est également ouvert pour les plus grands. Les plages « accueil libre » du vendredi soir ont tout autant été appréciées et animées par les plus grands qui viennent essentiellement ce jour-là de 18h00 à 22h00 pour se retrouver, échanger et profiter des lieux mais également pour réaliser leurs projets avec notre soutien.

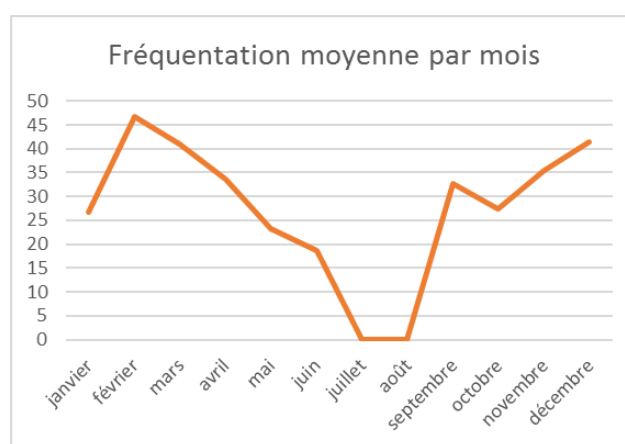
Cette année, nous constatons une majorité de fréquentation masculine et ce, lors de chaque prestation. Selon nos statistiques, en 2017, nous avons accueilli 339 filles et 520 garçons de moins de 13 ans ainsi que 372 filles et 460 garçons qui ont 13 ans et plus.



Depuis fin février 2016, le CJE est également ouvert le jeudi de 15h30 à 17h30. Lors de cet accueil, l'AJ propose aux jeunes, dès 10 ans, un espace propice pour faire leurs devoirs ensemble. L'entraide, le soutien, le partage sont des valeurs qu'ils peuvent développer lors de ces échanges. Si l'année passée la fréquentation du jeudi concernait 10% du taux de fréquentation, en 2017, la fréquentation correspond à 18% du taux de fréquentation. Le vendredi reste le jour le plus fréquenté.

5.7.3 « Bouge-toi » à l'Amarante

L'Animation Jeunesse promeut la santé des jeunes en ouvrant les trois salles de l'Amarante les vendredis entre 16h00 et 17h30 sauf pendant les vacances scolaires et lors d'événements sportifs. Pour cette activité sportive nommée « Bouge-toi », il y avait en 2017, 280 inscrits. De janvier à décembre, pour 29 sessions, nous avons pu compter en moyenne sur un peu plus d'une trentaine de jeunes âgés de 10 à 18 ans qui sont venus profiter des infrastructures et du matériel à disposition. Pour ce moment de défoulement, nous sommes entre 4 et 6 encadrants, dont un garçon de 20 ans, que nous avons engagé en fin d'année.



5.7.4 Locaux de musique

Les locaux, à côté du CJE, sont mis à disposition par la Commune pour des jeunes intéressés par la musique qui ont moins de 30 ans. Différents groupes de différents styles ont occupé les lieux. Les musiciens ont profité d'un beau jour d'avril pour faire des « bons nettoyages de printemps » dans les locaux. Dans cet élan de renouveau, des idées de collaborations entre les jeunes du CJE ont été évoquées pour le futur.

5.7.5 Présence dans la rue

Cet été l'AJ a travaillé seule mais également en collaboration avec Arcades à la plage. Du matériel d'animation favorisant la rencontre et l'échange avec les jeunes était mis à disposition et ce, en plus des tournées que l'équipe de l'AJ faisait sur le site et aux alentours du camping pour rencontrer les jeunes et les informer de ses prestations qui ont été les bienvenues chez les plus jeunes.

5.7.6 Participation aux manifestations et prestations locales

L'AJ a participé durant cette année aux événements suivants :

- **Sports-Loisirs** : le centre ouvre ses portes chaque année pour les jeunes pour Sports-Loisirs ;
- **LudiMania'K** : l'Animation Jeunesse a participé au festival du jeu LudiMania'K en proposant un spectacle de danse hip-hop animé par des jeunes du CJE accompagnés de jeunes danseuses de Bulle ;
- **Carnaval 2017** : une bonne dizaine de 7-8H était fortement motivée par la création d'un char sur le thème des Pokémon GO ! Leur investissement a payé puisqu'ils ont gagné le premier prix. Avec ce prix gagné, nous avons décidé de faire un camp de deux jours en juin à la Vallée de Joux. Ce camp fut une super expérience humaine que nous nous réjouissons de refaire en 2018 !



5.8 Intégration - EstaSympa



Le concept EstaSympa est de promouvoir la cohésion sociale et la qualité de vie à travers son activité quotidienne, sa manière de vivre ou des projets et ceci, par l'intermédiaire des agents EstaSympa. Ces agents EstaSympa, tous bénévoles et encadrés par un coordinateur communal, défendent les valeurs suivantes : Aller vers, Ne pas lutter contre, Chaque citoyen est un acteur potentiel, Etre et rester dans une démarche participative, Accepter de prendre du temps pour.

En 2017, EstaSympa a mené à bien les projets suivants :

- **Pique-nique multiculturel** : favoriser l'intégration et la cohabitation en valorisant la richesse culturelle et culinaire des différentes communautés de la région ;
- **Literaturclub** : rafraîchir et élargir les compétences en allemand standard. Une occasion de pratiquer la langue de Goethe dans un groupe de trois à dix personnes ;
- **Jeux m'amuse** : en collaboration avec la Ludothèque, développer l'intelligence, le jugement, l'imagination, la créativité, le sens de l'organisation, de la collaboration, de l'entraide, du compromis et de l'empathie, être capable de faire des choix, tisser des liens entre les générations ;
- **Soupe de Carême** : préparation de la soupe de Carême en collaboration avec d'autres groupes. Des agents EstaSympa, des membres d'Est'Accueil et des habitants du Foyer du lac préparent et servent la soupe de chalet en commun ;
- **Le YéYé d'Estavayer dans les écoles** : unifier la Commune par une chanson ;

- **Boîtes à lire** : promouvoir la lecture et la culture. Promouvoir l'échange, l'entraide et l'écologie. Promouvoir le voisinage. Partager et laisser circuler des livres dans des petites bibliothèques. Bien traiter les livres et ne pas les vendre. Les participants laissent les livres dont ils souhaitent partager le contenu dans la boîte ou ils rendent les livres empruntés ;
- **Café sympause** : échanger des idées, mettre à disposition des capacités professionnelles, partager les expériences personnelles, apprendre les uns des autres, élargir des activités en groupes, être partie prenante dans la dynamique du groupe, organiser des excursions ;
- **Rencontre annuelle avec le Conseil communal** : tisser des liens entre les membres du Conseil communal et les agents EstaSympa, mieux se connaître au travers d'activités originales ;
- **Sortie au Palais fédéral** : transmettre aux agents sympas un enrichissement sur la Suisse et la Ville de Berne et leur permettre de faire des expériences nouvelles et innovantes, à la fois instructives et récréatives ;
- **Groupe Est'Accueil** : les membres de ce groupe sont convaincus que les réfugiés et les migrants doivent être accueillis aujourd'hui dans la même dignité qu'autrefois avec une intégration par l'action et les rencontres, l'apprentissage de la langue, une aide aux déplacements, une aide au logement, diverses activités, etc. ;
- **Formation de la sixième volée d'agents sympas** : la formation, répartie en 6 modules, mise sur l'authenticité, le non-jugement, le regard positif, l'autonomie, la cohérence, le respect, l'acceptation des limites ;
- **Formation continue** : le choix des thèmes abordés est construit en collaboration avec les coordinateurs locaux, mais également en prenant en compte les besoins et demandes spécifiques des agents sympas. 17 cours de formation ont eu lieu dans les Communes sympas, dont 3 à Estavayer ;
- **Grenouille-toi** : promouvoir la (re-)découverte de la Ville d'Estavayer-le-Lac sous un angle historique et ludique et favoriser les contacts entre les habitants et ceux des environs. Une action citoyenne, avec la participation des enfants, jeunes et adultes pour la réalisation de la manifestation afin de créer des ponts entre différents acteurs locaux ;
- **Saveurs sympas** : promouvoir et découvrir la bonne cuisine, les aliments et les goûts authentiques. Partager des recettes et du savoir-faire en cuisine. Offrir périodiquement une occasion de convivialité autour d'une table. Profiter du savoir et des connaissances gastronomiques d'un chef de cuisine. Apprendre à mieux cuisiner en participant activement dans la préparation du repas ;

- **Le sapin de Noël qui chante** : promouvoir la convivialité et la culture. Promouvoir l'échange et l'esprit de communauté. Promouvoir le voisinage. Partager, chanter ensemble des chansons de Noël. Animer le centre-ville d'Estavayer-le-Lac. Les groupes de chant et de musique, les chœurs, les classes d'école et même des familles de la région viennent en décembre et présentent un petit concert sur le sapin. Tout le monde de la région de la Broye participe volontairement à cet événement avec une durée de représentation choisie individuellement.



6. Aménagement du territoire et Constructions

6.1 Introduction du Conseiller communal

Le Service est composé d'une petite équipe de 7 personnes dont 2 apprenties qui ont à cœur de répondre au mieux aux attentes des citoyens.

L'aménagement du territoire est principalement porté par le Chef de service Pascal Torche. La planification touche peu la population, puisqu'elle paraît lointaine et parfois abstraite. Mais cette tâche est des plus importantes puisqu'il s'agit d'inscrire dans des règlements et plans la configuration du territoire pour les 30 années à venir. Ces règlements sont intimement liés aux planifications cantonales et fédérales. Lorsqu'ils sont aboutis ils cadrent la police des constructions.

La police des constructions touche particulièrement les propriétaires de la Commune. C'est la tâche de Maria-Eugénia Nicolier et Antoinette Vonnez qui traitent toutes les demandes de constructions et transformations. Les contraintes en matière de constructions amènent malheureusement souvent les propriétaires à pester contre la Commune. Notre nouvelle Commune travaille avec 8 PAL et règlements communaux différents dont 6 sont en révision. De plus nos 13 localités ont des bâtiments recensés au Service des biens culturels, et de ces 13 localités, 11 ont un périmètre de protection ISOS dont les 4 suivantes en première catégorie de protection : Estavayer-le-Lac, Font, Vuissens et Bussy. L'application des règlements ainsi que le respect des différentes protections de notre patrimoine bâti font que bien souvent les dossiers se comportent contre notre volonté en véritable serpent de mer. L'issue de ces dossiers complexes ne peut être favorable que si chacun y met du sien, et je puis vous assurer que le Service du territoire se comporte réellement en service à la population et met tout en œuvre pour faire avancer les dossiers.

La mobilité est un sujet d'actualité ; en 2017 nous avons travaillé principalement à la planification d'un transport urbain pour Estavayer-le-Lac. Nous devrions être en mesure de présenter au Législatif les premières esquisses de ce projet courant 2018.

Les secrétaires Isabelle Dutli et Stéphanie Hasler épaulées des apprenties Fekrije Gashi et Audrey Meylan gèrent avec minutie toute la partie administrative du service.

Eric Chassot, Vice-Syndic

6.2 Urbanisme

6.2.1 Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement a siégé à 12 reprises durant l'année et a donné son avis sur de nombreux dossiers. Le plus important est incontestablement l'analyse du territoire d'Estavayer-le-Lac entre les rives et le bas de la falaise. Lors de 2 demi-jours d'ateliers, elle a pu échanger des réflexions avec le Conseil communal pour élaborer une stratégie de développement dans le secteur.

La Commission a également contribué :

- aux révisions générales des Plans d'aménagement local de Vuissens et d'Estavayer-le-Lac ;
- aux Plans d'aménagement de détail de la Sichel, de la Prillaz 2 et de Gare-Casino ;
- à l'étude du transport public urbain pour Estavayer-le-Lac ;
- aux prémices de la zone sportive.

Cette année a été marquée par le décès du regretté Patrice Marmy, qui a siégé au sein de cette Commission durant de nombreuses années, déjà à Estavayer-le-Lac.

6.2.2 Commission du patrimoine (ex vieille-ville)

La Commission a siégé à 5 reprises. La dénomination de la Commission a été revue afin qu'elle puisse également s'intéresser au patrimoine extra-muros. En effet, de nombreuses localités de la Commune sont touchées par des mesures de protection. Cette Commission s'appelle dorénavant « Commission du patrimoine ».

La Commission a principalement œuvré sur l'établissement de la nouvelle réglementation architecturale de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac qui remplacera le Règlement du Plan spécial de la zone de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local d'Estavayer-le-Lac.

La Commission a également donné son avis sur :

- la transformation du bâtiment pour l'Administration communale de la Grenette ;
- 2 projets privés (Stavia Parc, Route d'Yverdon 13) ;
- la zone de protection du Château de Chenaux.

6.2.3 Planification directrice

Secteur Estavayer-le-Lac Parc des rives

L'étude de la révision du Plan d'aménagement local d'Estavayer-le-Lac a mis en évidence toute l'importance de l'espace situé entre les rives du Lac de Neuchâtel et le bas de la falaise. Afin de développer une stratégie territoriale cohérente, le Conseil communal a souhaité mener une réflexion sous la forme d'ateliers d'échanges d'idées, avec des participants issus du Conseil communal, du Conseil général (Commission d'aménagement), de l'Office du tourisme et d'un bureau d'urbanistes. Ces deux ateliers ont ainsi mis en évidence une vision collective et des objectifs de requalification et de mise en œuvre convergents.

Ces deux ateliers ont été une réussite, autant pour la participation active des acteurs que pour les résultats qui en sont ressortis. L'absence de réelles contradictions au sein des participants est encourageante et a confirmé le dessin d'une image conceptuelle pour le Parc des rives réfléchi et partagée, ce qui favorisera grandement sa communication auprès des Staviacois.



De nombreuses interrogations ont peu à peu trouvé réponse au fil des ateliers, au fil de débats constructifs. Ces ateliers sont la démonstration d'un vrai travail de réflexion, enrichi par les visions respectives et singulières de chacun des participants aux profils variés.

Plan directeur cantonal

La fin de l'année a été marquée par la mise en consultation du Plan directeur cantonal. Le Service du territoire a pris connaissance du dossier et proposera au Conseil communal une prise de position adéquate en début 2018.



6.2.4 Plans d'affectation des zones

Au cours de l'année 2017, le Service du territoire a travaillé sur plusieurs plans d'affectation.

Secteur Bussy

L'ancienne Commune de Bussy avait mis à l'enquête complémentaire en décembre 2016 le dossier de la révision de son Plan d'aménagement local. Le Service a repris le dossier et traité 7 oppositions. Le dossier a été transmis au SECA pour approbation en mai 2017. Nous attendons l'approbation de la DAEC.

Secteur Estavayer-le-Lac

Le Service a principalement travaillé sur la zone de la vieille-ville pour adapter la réglementation en vigueur au dossier de la révision du PAL. Ce travail a consisté à l'adaptation de l'article du Règlement communal d'urbanisme portant sur ce thème et à l'élaboration d'un nouveau Règlement architectural de la vieille-ville. La nouvelle zone de centre a également été traitée en détail.

Secteur Font

Le Service, accompagné par le bureau d'urbanisme Urbasol, a repris le dossier pour la mise à l'enquête du dossier d'approbation.

Secteur Rueyres-les-Prés

Le 28 février 2017, le Service a réceptionné le préavis de synthèse suite à l'examen préalable. Une analyse sommaire du document a été entreprise par le Bureau d'urbanisme Urbasol. Le Service travaillera sur ce dossier en 2018.

Secteur Vernay

L'ancienne Commune de Vernay avait mis à l'enquête en novembre 2016 le dossier d'approbation de la révision de son Plan d'aménagement local. Le Service a repris le dossier et traité les 7 oppositions. Le dossier a été réceptionné au SECA pour approbation définitive le 6 juillet 2017. Nous sommes en attente de l'approbation finale.

Secteur Vuissens

Le Service a analysé le préavis de synthèse suite à l'examen préalable et a travaillé, en collaboration avec le Bureau d'urbanisme Urbasol, à l'établissement du dossier pour la mise à l'enquête du Plan d'aménagement local. Cette mise à l'enquête se fera dans le courant 2018.

6.2.5 Plans d'aménagement de détail (PAD)

Secteur Estavayer-le-Lac, PAD Prillaz 2

Le PAD fixe les règles architecturales du secteur compris entre la Route de Grandcour et la Route de Tousvents.

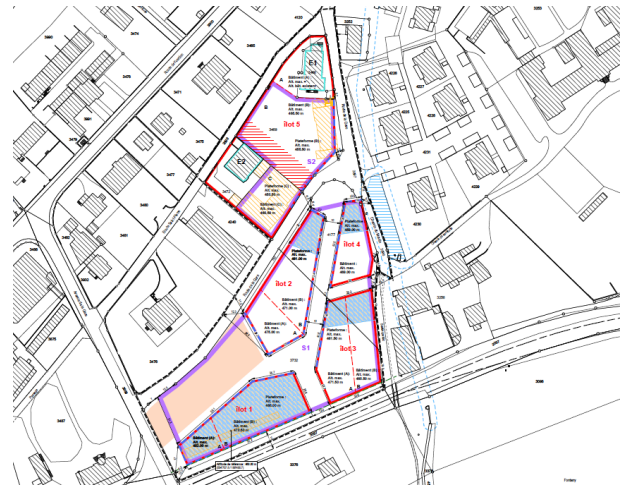
Le PAD Prillaz 2 a été mis à l'enquête publique le lundi 24 avril 2017 durant un mois. Ce dossier a fait l'objet de 2 oppositions qui ont été traitées par le Conseil communal. Nous sommes en attente de l'approbation par la DAEC.



Secteur Estavayer-le-Lac, PAD Gare-Casino

Le PAD de Gare-Casino fait suite aux mandats d'études parallèles qui ont été menés dans le secteur en 2014. Il porte sur le développement des parcelles propriétés de la Commune et des TFP, ainsi que d'une parcelle privée.

Le PAD a été mis à l'enquête publique le 26 mai 2017. Nous attendons l'approbation de la DAEC.



Secteur Estavayer-le-Lac, PAD du Port de la Sicel

Le PAD du Port de la Sicel a été élaboré par la Commune d'Estavayer-le-Lac. Ce dernier a été repris par la nouvelle Commune. Il vise les objectifs suivants :

- Permettre l'extension du port de petite batellerie de la Sicel et l'aménagement de 250 amarrages au maximum ainsi que de l'ensemble des équipements et services liés;
- Permettre l'activité professionnelle de la pêche ;
- Garantir l'accès public aux rives et la réalisation d'une promenade publique proche des rives ;
- Restructurer les accès et les espaces extérieurs du périmètre du PAD en vue de leur valorisation pour le public ;
- Améliorer la mixité publique - privée de la zone résidentielle touristique ;
- Contenir le stationnement des véhicules motorisés ;

Le dossier a été envoyé au SECA pour examen préalable en juin 2017.



Secteur Murist : PAD Vulliamia

Mis à l'enquête par la Commune de Murist le 2 décembre 2016, le dossier complémentaire du PAD Vulliamia a été envoyé au SECA le 11 avril 2017. La DAEC a approuvé ce dossier le 13 décembre 2017.

6.3 Constructions

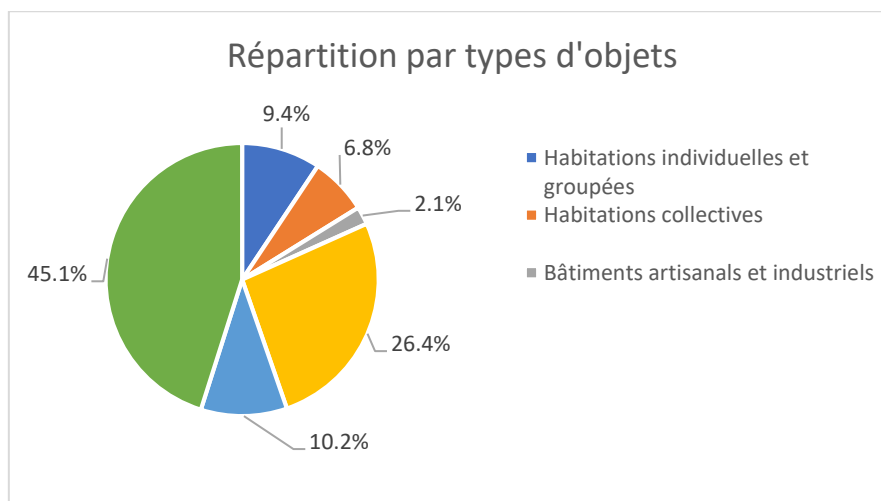
Suite à la fusion, le Service du territoire qui existait déjà au sein de la Commune d'Estavayer-le-Lac et qui a été renforcé par une Secrétaire provenant d'un village fusionné, a dû apprendre à travailler avec 8 Plans d'aménagement local dont 6 sont en révision. Pour la police des constructions, cela veut dire de travailler avec 14 plans et règlements différents sur un territoire environ 4 fois plus grand que celui d'Estavayer-le-Lac. Cela a constitué un réel défi pour l'année 2017.

Le Service a traité 242 dossiers de constructions durant l'année 2017.

Parmi ces dossiers, on compte notamment :

- 125 demandes de permis de construire selon la procédure simplifiée (permis communaux) ;
- 94 demandes de permis de construire selon la procédure ordinaire (permis préfectoraux) ;
- 23 demandes préalables de permis de construire.

Ceci représente une augmentation de 48% par rapport à l'année 2016 (avant la fusion des 7 Communes). Les dossiers de demandes de permis de construire, toutes procédures confondues, se répartissent selon les types d'objets représentés sur le graphique ci-après.



Les tâches du Service dans le cadre de la police des constructions sont aussi nombreuses que variées. En sus du traitement des demandes susmentionnées, l'inspectorat des constructions veille également:

- à la délivrance des permis d'occuper ;
- à transmettre les préavis techniques pour les modifications des patentes ;
- à la salubrité des logements et locaux ;
- à la tenue des données et statistiques du Registre fédéral des logements et bâtiments ;
- au suivi administratif et au contrôle des constructions ;
- au respect du Plan d'aménagement local et du Règlement communal d'urbanisme ;
- au suivi des citernes privées.

6.4 Mobilité

Les études menées dans ce domaine ont surtout porté sur le transport public urbain que la Commune souhaite mettre en œuvre.

En parallèle, diverses études entreprises par les anciennes Communes se sont poursuivies ; notamment l'analyse de la circulation en vieille-ville d'Estavayer-le-Lac, le développement des stations de vélos en libre service, la gestion de l'utilisation du réseau de chemins d'améliorations foncières, etc.

7. Domaine public

7.1 Introduction du Conseiller communal

Le dicastère du Domaine public a comme mission une Commune propre et bien entretenue tant au niveau routier que des espaces verts. Il emploie 17 collaborateurs qui sont aidés, en saison estivale, par 4 employés engagés en CDD. Ces personnes donnent le meilleur d'elles-mêmes pour que chaque citoyen soit fier de sa Commune.

Au niveau des villages, nous avons continué avec la plupart de nos prestataires, tant au sujet du service hivernal, des déchetteries que de l'entretien courant (cimetières, fontaines, etc.).

L'année 2017 nous a permis également d'apprendre à connaître la globalité du domaine public de notre Commune et de s'adapter petit à petit aux spécificités de chaque ancienne Commune. Ce travail se poursuit et va prendre encore quelques années.

Dominique Aebischer, Conseiller communal

7.2 Entretien du domaine public et service hivernal

L'entretien courant du domaine public inclut les activités suivantes :

- Le balayage routier mobilise 2 machines pour un nettoyage régulier sur Estavayer-le-Lac, ainsi que 2 passages dans les villages fusionnés ;
- Un balayage manuel est effectué en ville sur les trottoirs en diverses places ;
- Des travaux de réparations sur les routes, traitements de fissures et nids-de-poule sont donnés aux entreprises de la place ;
- L'entretien des chemins pédestres a été confié à divers endroits à la Protection civile et à la Corporation forestière en collaboration avec le Service de l'édilité ;
- La mise en place de signalisation et de matériel lors d'environ 40 manifestations ;
- Le nettoyage des WC publics, ainsi que la vidange des poubelles et robidogs urbains, chaque jour.

Au niveau du service hivernal, l'hiver 2016 – 2017 a été mouvementé avec la formation de congères sur l'ensemble de la Commune au mois de janvier. Le déneigement a été assuré par le personnel de la Commune d'Estavayer et les mandataires des villages, qui ont continué d'intervenir selon les plans prévus avec les anciennes autorités. La consommation de sel pour déneigement représente une quantité de 100 tonnes pour l'ensemble de la Commune. Le service hivernal est assuré avec divers véhicules communaux et les mandataires fonctionnent avec des véhicules agricoles privés.

7.3 Espaces verts

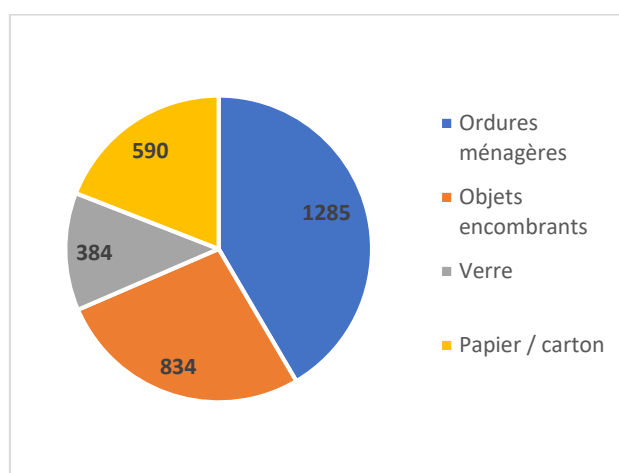
Outre l'entretien annuel des divers espaces verts de la Commune, l'année 2017 a été marquée par l'aménagement du rond-point de la Croix-de-Pierre avec une pompe à eau pour l'année de l'eau. Diverses réalisations telles que les jardins urbains à la Place du Midi ont également embelli la ville.



7.4 Gestion des déchets

Au niveau de la gestion des déchets, l'année 2017 a été marquée par l'installation d'une déchetterie mobile sur Murist. L'installation de containers enterrés dans les localités d'Estavayer-le-Lac et de Font a commencé au mois de mai, pour une première étape. Une deuxième phase d'installation a débuté en décembre pour compléter l'offre de collecte avec une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2018. Des démarches ont été entreprises avec Récupération RG SA et une convention a été signée avec cette entreprise pour adhérer à la déchetterie régionale mise en place à Sévaz pour collecter les déchets de la Commune.

Le graphique ci-dessous présente le tonnage des principaux déchets produits sur le territoire de la Commune en 2017.



8. Bâtiments et Infrastructures

8.1 Introduction du Conseiller communal

Le dicastère des Bâtiments et Infrastructures réunit l'ensemble de la gestion des bâtiments communaux situés sur le territoire de la Commune d'Estavayer.

Le dicastère se divise en deux services différents avec des missions différentes. Le Service de l'édilité et plus particulièrement le secteur des immeubles PA (patrimoine administratif) gère l'ensemble de l'entretien des bâtiments communaux. Cela consiste au suivi du bon fonctionnement de chaque unité, la visite des bâtiments en cas de problèmes, la gestion des réparations et de l'entretien nécessaire, la gestion et le contrôle des installations de chauffage, ventilation, etc. Le Service du territoire, pour sa part, s'occupe de préparer et gérer tous les projets de bâtiments et infrastructures que la Commune construit ou transforme.

Le nombre des bâtiments communaux est conséquent suite à la fusion et a demandé à nos collaborateurs beaucoup de travail pour harmoniser le fonctionnement et le suivi et réunir l'ensemble des données de toutes ces infrastructures communales. En effet, en plus de leurs travaux quotidiens, ces services ont œuvré en 2017 pour adopter une structure commune pour la gestion de l'ensemble des bâtiments situés sur le territoire communal.

Jean-Claude Votta, Conseiller communal

8.2 Entretien

Suite à la fusion, le parc immobilier de la Commune est composé de plus de 60 biens (scolaires, administratifs, financiers et divers petits édicules). Afin d'avoir une vue d'ensemble de tous ces bâtiments, des fiches contenant plusieurs informations utiles (année de construction, affectation, valeur, etc.) sont en cours de réalisation pour chacun d'entre eux.

Durant l'année, nous intervenons régulièrement dans les bâtiments pour diverses réparations et maintenances de nos installations. Le Service de l'édilité, secteur des immeubles PA, intervient pour les petites réparations courantes et les travaux plus importants sont confiés à des entreprises spécialisées. Les interventions suivantes ont eu lieu en 2017 (par Commune et par bâtiment).

Estavayer-le-Lac

- Stavia Sport : remplacement de la pompe de relevage des eaux usées ;
- Stavia commercial : remplacement de la porte d'entrée ;
- Salle de la Prillaz : décapage et traitement du parquet de la grande salle et nettoyage des chaises ;
- Grenette : aménagement des bureaux « école » et « RH » suite à la fusion ;
- Local du feu : remplacement des vestiaires et diverses peintures intérieures ;
- Abri CO (Centre de jeunesse) : remplacement du moteur de la ventilation ;
- Amarante : réfection des portes des locaux engins ;
- Musée 11 : peinture de la cage d'escaliers et réfection d'un parquet et peinture d'un bureau au 1^{er} étage ;
- Salle St-Joseph : remplacement de l'éclairage de secours ;
- Ferme de Lully : peinture au rez-de-chaussée.

Bussy

- Auberge : remise en état du restaurant et de l'appartement suite à la reprise par le nouveau locataire.

Autavaux

- Ancienne école : remplacement des fenêtres.

Font

- Ancienne école : réfection de la toiture côté lac.

Morens

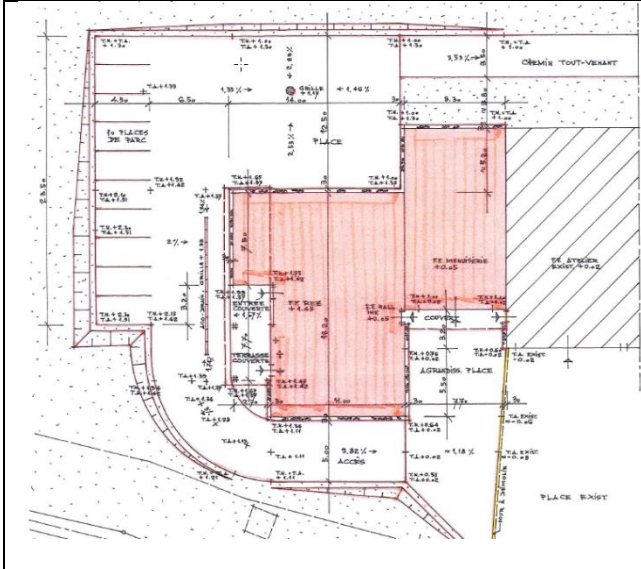
- Ancienne laiterie : remplacement de la porte-garage.

8.3 Projets en cours (descriptif et état de situation)

Le Service du territoire suit également de nombreux projets pour la rénovation de bâtiments communaux ou la construction de nouvelles infrastructures.


8.3.1 Voirie - Rte de Lully 64a, Commune de Lully

Il avait été relevé que la plupart des locaux n'étaient plus conformes aux prescriptions feu. Le Conseil communal de la Commune de Lully, sur laquelle sont situés ces locaux, avait alors sommé la Commune d'Estavayer-le-Lac pour qu'une mise en conformité se fasse au plus vite. D'autre part, les conditions de travail du personnel n'étaient plus conformes selon la loi sur le travail. 7 ans plus tard, le projet se réalise enfin. Le bâtiment administratif est entièrement en bois à faible consommation énergétique. Il abrite 2 bureaux pour 6 postes de travail, un local d'archives, une cafétéria et des vestiaires H/F. Les ateliers existants sont assainis et rénovés.

Fiche de projet		Nom	Voirie
		Crédit accepté	CHF 3'174'000
		Début des travaux	Juillet 2017
		Fin des travaux	Juin 2018
		Energie	PAC Sondes géothermiques
		Performance énergétique	Minergie-P
		Gabarit bât admin (approx)	14 m x 19 m
		Gabarit menuiserie (approx)	8 m x 15 m
		Surface brute bâtiment administratif	512 m2 sur 2 étages
		Surface brute menuiserie	126 m2 sur 1 étage + mezzanine

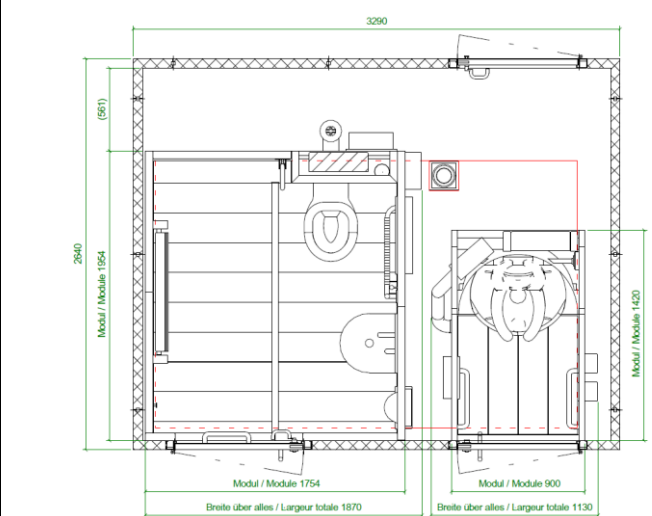
8.3.2 Halles industrielles « Les Marais »

Les bâtiments de la zone industrielle Plein Sud (ex Les Marais) sont en très mauvais état. La démolition totale permettra de créer un environnement fonctionnel et attractif pour les entreprises ou groupes industriels qui souhaitent s'y installer, en offrant des terrains équipés et libres de toute construction hors sol. Seuls les bâtiments seront démolis, dans un premier temps. Les fondations et les places ne seront pas touchées dans cette étape.

Fiche de projet	Nom	Halles industrielles
	Crédit accepté	CHF 1'850'000
	Début des travaux	Février 2018
	Fin des travaux	Août 2018
	Surface totale de la zone industrielle	64'597 m ²

8.3.3 WC publics Prillaz

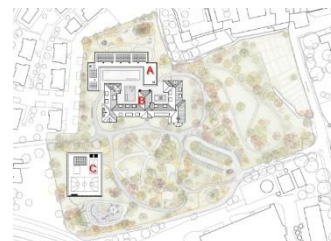
Dans le cadre du développement du parc de la Prillaz, les WC publics sont le seul objet financé par la Commune. Ce projet se situe à l'entrée du parc, juste à côté du parking de Grandcour. Devisé à CHF 226'500.00 TTC, le crédit a été accepté par le Conseil général le 14 décembre 2017.

Fiche de projet	Nom	WC publics
	Crédit accepté	CHF 226'500
	Début des travaux	Septembre 2018
	Fin des travaux	Octobre 2018
	Surface bâtie	8.7 m ²
	Volume bâti	22.4 m ³


8.3.4 Sacré-Cœur - nouvelle école

Ce projet fait suite à la demande d'un crédit d'étude faite en 2014 par le Conseil communal d'Estavayer-le-Lac pour l'assainissement et pour l'aménagement de salles de classes supplémentaires. Une Commission du Conseil général a collaboré à cet avant-projet. Dans le cadre du mandat d'étude parallèle mené sur le site, un projet global de développement à long terme est composé de

- la construction d'un nouveau bâtiment scolaire (bâtiment A) ;
- la transformation du bâtiment historique du Sacré-Cœur (bâtiment B) ;
- la construction d'une double salle de sport (bâtiment C).



Durant l'année 2017, la principale tâche de la Commission du Conseil général, constituée pour cet objet, a été d'organiser en détail les étapes de transformation et de construction. Elle est arrivée à la conclusion que, pour l'instant, seul le bâtiment A serait entrepris pour répondre aux besoins scolaires. Le Conseil général a accepté une enveloppe de CHF 20'672'000.00 TTC le 7 novembre 2017 pour la construction du nouveau bâtiment scolaire A.

Fiche de projet	Nom	Sacré-Coeur
	Crédit accepté	CHF 20'672'000
	Début des travaux	Printemps 2018
	Fin des travaux	Rentrée 2021

8.3.5 Ecole de Murist - Halle de sport, AES, extension de l'école

La construction d'une halle de sport faisant aussi office d'une salle polyvalente est la dernière étape d'un projet scolaire qui a vu le jour en 2001. Après 16 ans, ce projet se concrétise moyennant quelques modifications au projet entamé par l'ancienne Commune de Murist, car le nombre d'élèves a augmenté et les besoins de locaux pour l'AES ont été revus.

Le programme consiste à la création d'une nouvelle salle de classe de 81 m², d'une structure d'accueil extrascolaire pour 20 enfants, d'une bibliothèque et d'une halle de sport. Un message sera présenté au début 2018.

8.3.6 Plage communale - Remplacement des sanitaires

Les sanitaires actuels du camping communal étant dans un triste état, le Conseil communal a souhaité les rénover. Une Commission du Conseil général a siégé à plusieurs reprises durant l'année pour proposer leur remplacement par de nouveaux locaux. Le nouveau bâtiment, situé sur l'emplacement de l'ancien, est constitué par 2 modules indépendants qui regroupent tous les services nécessaires aux campeurs. Le projet doit être présenté début 2018 au Conseil général.

8.3.7 Plage communale - Rénovation du filtre

Conjointement au renouvellement des sanitaires du camping communal, le Conseil communal a également demandé à la Commission du Conseil général, traitant le dossier des sanitaires du camping communal, de se pencher sur la réfection du filtre. Sur la base du cahier des charges établi par le Service du territoire, la Commission propose de conserver les fonctions principales du bâtiment. Quelques dispositions seront revues. La Commission propose une rénovation des installations et une nouvelle matérialisation des façades. Un message sera présenté au Conseil général dans le premier trimestre 2018.

8.3.8 Grenette - Administration communale: transformation et agrandissement

Suite à la fusion, le personnel du bâtiment administratif est à l'étroit avec le rapatriement du personnel administratif des Communes fusionnées et l'engagement de nouvelles forces de travail pour absorber la charge de travail d'une Commune de plus de 9'000 habitants. Fort de ce constat, le Conseil communal a fait le choix de rester en vieille-ville et d'étudier une extension de l'Administration communale vers le bâtiment locatif de la Place des Bastians 1 dont la Commune est propriétaire. Le projet, dont le devis n'a pas encore été estimé, devrait être présenté au Conseil général durant l'année 2018.

9. Environnement et Energie

9.1 Introduction du Conseiller communal

Le dicastère de l'Environnement et de l'Energie comprend les secteurs de l'eau potable et de l'épuration des eaux. Il assume la gestion des projets routiers et des problématiques en relation avec la protection de la nature, à l'image par exemple de l'assainissement des stands de tirs et de la revitalisation des cours d'eau. Il veille à promouvoir une politique énergétique compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire et travaille dans ce sens en collaboration avec la Commission communale de l'énergie.

L'administration et le volet technique du dicastère sont assurés par le Service de l'environnement et de l'énergie, lequel emploie aujourd'hui 3 personnes (2.5 EPT). Le secteur de l'eau potable comprend 4 collaborateurs (4.0 EPT) et le secteur de l'épuration des eaux en occupe 5 (4.6 EPT).

L'année 2017 a été une année chargée pour le dicastère de l'Environnement et de l'Energie. Il a fallu non seulement poursuivre la gestion des nombreux dossiers ouverts par l'ensemble des anciennes Communes (plus de 100), mais aussi participer aux séances des 5 associations de Communes dont les objets relèvent de l'eau potable et de l'épuration des eaux. Nous avons aussi présenté devant le Conseil général de nombreux projets d'investissements concernant, entre autres, des mesures d'économie de consommation d'énergie à la STEP de l'ERES et des projets routiers (Rueyres-les-Prés et Font).

En conclusion, nous pouvons relever que, s'il ne nous a pas toujours été aisé de satisfaire aux attentes de la population, tant les enjeux liés à la mise en place de la nouvelle Commune ont été conséquents, nous nous réjouissons de poursuivre notre engagement pour l'avenir de notre belle Commune, particulièrement dans un domaine aussi majeur que celui de la protection de notre environnement et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Joseph Borcard, Conseiller communal

9.2 Eau potable

9.2.1 Station de pompage et de filtration



La source principale d'approvisionnement de la Commune est la station de pompage et de traitement d'Estavayer-le-Lac qui alimente la plus grande partie de la Ville d'Estavayer-le-Lac et le GRAC.

S'agissant de la station de filtration de l'eau du lac, les événements suivants méritent d'être relevés :

- Vidange et nettoyage des trois réservoirs équipant la station ;
- Mise à jour du système de gestion (Update RITOP) ;
- Changement de la pompe eau brute ;
- Changement d'un gros ventilateur de toit (ventilation locale d'ozonation) ;

- Poursuite des mesures liées au rapport Greenwatt concernant des économies de consommation d'énergie ;
- Nettoyage et entretien de la crépine (prise d'eau au lac) par des plongeurs ;
- Nouvelle gestion et reprise des informations des installations de pompage d'eau et des retours d'eau dans les anciennes Communes.

9.2.2 Associations intercommunales (GRAC, ARRIBRU et Menthue)

A la suite de la fusion, la Commune est maintenant membre de trois associations intercommunales de fourniture d'eau potable :

- Le GRAC (Groupement régional pour l'adduction d'eau de la Crête de Châtillon) pour la partie haute d'Estavayer-le-Lac et les villages de l'ancienne Commune de Vernay, de Font, de Morens, de Rueyres-les-Prés et de Bussy ;
- L'ARRIBRU (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable des Communes vaudoises et fribourgeoises de la région des tunnels d'Arrioules et des Bruyères) pour le village de Murist ;
- La Menthue (Association intercommunale d'amenée d'eau) pour le village de Vuissens.

9.2.3 Réseau

La reprise de la gestion des réseaux des Communes fusionnées par le secteur de l'eau potable d'Estavayer-le-Lac a nécessité un gros effort de mise à niveau des collaborateurs.

Depuis 2017, les habitants de la Commune ont la possibilité de transmettre leurs relevés de compteurs d'eau par internet.

Le nombre de fontaines communales a plus que doublé avec la fusion.

En 2017, le giratoire de la Croix-de-Pierre d'Estavayer-le-Lac a été agrémenté sur le thème de l'eau.

Le réseau d'eau potable de la Commune fusionnée compte environ 85 km de conduites d'eau, 375 bornes hydrantes et 2'416 compteurs d'eau.

Les 111 analyses réalisées sur l'ensemble du réseau ont démontré que la qualité de l'eau répondait à chaque fois aux normes légales.

Le réseau a connu en 2017 les principales réalisations suivantes :

- Poursuite des travaux d'équipement du quartier de la Prillaz (Estavayer-le-Lac) ;
- Fin de l'assainissement du Chemin des Frênes (Estavayer-le-Lac) ;
- Fin des travaux de remplacement des conduites à la Route du Port (Estavayer-le-Lac) ;
- Début des travaux de remplacement des conduites dans le quartier des Pertsets (Estavayer-le-Lac) ;
- Prolongation d'une conduite à la Route du Praz (Montbrelloz) ;
- Equipement du quartier de Vulliamia (Murist) ;
- Fin des travaux de bouclage du réseau (Autavaux).

9.2.4 Statistiques de consommation

En raison de la fusion, il n'est pas possible pour l'année 2017 de donner des chiffres relatifs à la consommation et la production de l'eau à propos de l'ensemble du territoire de la nouvelle Commune. De nouveaux comptages ont dû être mis en place ; ils permettront à l'avenir de fournir des données fiables.

9.3 Evacuation et épuration des eaux

9.3.1 Evacuation des eaux

Le réseau de conduites des eaux claires et usées mesure 156 km. Chaque année, il est prévu d'en curer un cinquième et d'en inspecter un dixième au moyen de caméras. A Estavayer-le-Lac, le Chemin des Frênes a été équipé en système séparatif.

En 2017, la taxe d'épuration a été perçue en tenant compte du règlement de l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac, conformément au souhait du Comité de pilotage de la fusion et des décisions prises par les Législatifs communaux. La facturation n'a pas toujours été aisée à établir en raison des disparités en matière de typologie d'utilisation des sols (cohabitation de zones rurales et urbaines).

9.3.2 Epuration des eaux (ERES et AIPG)



La station d'épuration des eaux de la région d'Estavayer-le-Lac traite les eaux usées de plusieurs Communes regroupées au sein d'une Association intercommunale appelée « ERES ». Elle reçoit les eaux usées, notamment, d'Estavayer-le-Lac, de Font, des villages de l'ancienne Commune de Vernay, de Murist, de La Vounaise et de Montborget. La Commune d'Estavayer est en charge de sa gestion technique et administrative.

Durant l'année 2017, l'ERES a, outre ses tâches d'exploitation habituelles, procédé à divers investissements. Par exemple, elle a racheté le « couplage chaleur-force » (CCF) à la société Groupe E Celsius, ce qui lui permet de vendre l'électricité produite à Swissgrid. Elle a également procédé aux remplacements d'installations anciennes par des nouvelles moins consommatrices d'énergie.

Pour l'année 2017, la participation financière de la Commune d'Estavayer aux frais d'exploitation de la station s'élève à CHF 1'240'321.50 (HT) et aux frais d'investissements à CHF 317'895.30 (HT). Il faut encore tenir compte de la taxe fédérale sur les micropolluants pour un montant de CHF 69'606.00 (HT).

En 2017, la station d'épuration a fêté ses 40 ans d'existence. L'ERES a invité la population et les autorités des Communes-membres à une visite de ses installations.

La Commune d'Estavayer est également membre de l'« AIPG » (Association intercommunale de la Petite Glâne), dont la station d'épuration située à Bussy reçoit, notamment, les eaux usées des villages de Vuissens, Franex, Bussy, Morens et Rueyres-les-Prés. La participation financière de la Commune d'Estavayer pour l'année 2017 se monte à CHF 146'817.95. En 2017, les Communes-membres de l'AIPG ont poursuivi leurs discussions à propos de la dissolution de l'AIPG et de la mise hors service de la station d'épuration de Bussy, en vue de la constitution d'une Association intercommunale FR-VD d'épuration des eaux sous le nom de l'EPARSE et la création d'une station d'épuration sur le territoire de la Commune de Payerne. Cette nouvelle entité devrait voir le jour en 2018.

9.4 Projets routiers

Les travaux suivants ont été réalisés durant l'année 2017 :

Estavayer-le-Lac :

- La réfection des rues des Pertsets, des Bovairons, des Fauvettes et du Crittet a débuté au mois d'août 2017. Ces travaux, qui devraient être terminés durant l'été 2018, consistent au remplacement des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, des conduites d'eau potable, ainsi que du revêtement bitumineux ;
- Les études des projets routiers de la Route de Grandcour, de la Rue de l'Hôtel de Ville et de la Grand-Rue ;
- Le revêtement bitumineux de la Place des Bastians a été remplacé par des pavés ;
- Un cheminement piétonnier dans la Grande Cariçaie entre Estavayer-le-Lac et Font est à l'étude.

Autavaux, Forel et Les Planches :

- Trois nouveaux arrêts de bus ont été créés. Le revêtement bitumineux de la route reliant Les Planches à Forel a été totalement rénové sur une longueur de près de 2 km.

Franex :

- Le chemin menant à la chambre des sources d'eau a été goudronné.

Murist :

- La zone PAD Vulliamia a été équipée en infrastructures communales ;
- L'étude du projet concernant des mesures de sécurité à mettre en œuvre sur les routes communales de l'ancienne Commune de Murist a été poursuivie. Une demande de crédit d'investissement sera présentée au Conseil général en 2018.

Font :

- Le revêtement bitumineux des routes de l'Eglise et du Château a été remplacé.

En outre, les messages suivants ont été votés par le Conseil général :

- Rueyres-les-Prés : deux demandes de crédits d'investissements d'un montant total de CHF 418'000.00 pour la réalisation d'un arrêt de bus et la sécurisation d'un cheminement piétonnier. Le dossier sera mis à l'enquête publique en 2018 ;
- Font : une demande de crédit d'investissement de CHF 880'000.00 pour la mise en œuvre de mesures routières Valtraloc et le remplacement de canalisations et de conduites d'eau. Ce crédit complète celui déjà voté en 2016 ;
- Bussy : un crédit de CHF 203'000.00 pour la pose du revêtement final suite aux travaux initiés au centre du village par l'ancienne Commune.

9.5 Développement durable et protection de l'environnement

9.5.1 Commission de l'énergie

La Commission de l'énergie est composée de dix membres et est présidée par le Conseiller communal en charge du dicastère de l'Environnement et de l'Energie. Elle a siégé à 5 reprises durant l'année 2017 et a discuté, notamment, des dossiers de l'assainissement de l'éclairage public au sein de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac et du plan communal des énergies. Elle a aussi pris connaissance d'un éventuel projet de chauffage à distance qui serait alimenté avec l'eau du lac.

Ses compétences principales sont les suivantes :

- Elle prend position sur les dossiers relatifs à l'énergie et émet des préavis à l'intention du Conseil communal ;
- Elle formule des propositions et recommandations sur des thèmes ou objets liés à l'énergie à l'intention du Conseil communal ;
- Elle est consultée lors de l'élaboration des projets de rénovations ou de constructions des bâtiments et infrastructures communaux lorsque les domaines liés à l'énergie sont concernés.

9.5.2 Eclairage public

La Commune d'Estavayer compte 1'790 points lumineux. Au printemps 2017, s'est achevé, sur le secteur d'Estavayer-le-Lac et Font, le remplacement de 321 luminaires, dont les sources lumineuses sont aujourd'hui interdites, car trop gourmandes en énergie, par des luminaires modernes à diodes électroluminescentes (DEL ou LED en anglais). L'assainissement prévu devrait être achevé à la fin de l'année 2018.

9.5.3 Chauffage à distance

Une centrale de chauffage à distance située dans la salle de sport L'Amarante à Estavayer-le-Lac dessert la partie de la ville située dans ses alentours. Une réflexion est actuellement en cours s'agissant d'un chauffage à distance destiné à desservir les futurs quartiers de la gare à Estavayer-le-Lac.

9.5.4 Fibre optique

Deux nouveaux tronçons de fibre optique communale ont été réalisés, sur les tracés suivants :

- Bureau communal -> Motte-Châtel -> réception de la Nouvelle Plage -> Restaurant Nouvelle Plage ;
- Motte-Châtel -> HIB.

Lors de chaque intervention, les installations informatiques des bâtiments raccordés ont été adaptées en conséquence.

Des discussions ont été menées avec une société pour la mise en place d'un réseau de fibre optique dans le village de Vuissens, aujourd'hui très mal desservi dans ce domaine. Les travaux y relatifs devraient débuter en 2018.

9.5.5 Stands de tirs

Une étude concernant les 8 stands de tirs qui se trouvent sur le territoire de la Commune, encore en activité ou non, est en cours. Il s'agit de déterminer s'ils doivent faire l'objet le cas échéant de mesures d'assainissement.

9.5.6 Revitalisation de cours d'eau

Plusieurs cours d'eau ont été ou sont en cours de revitalisation :

- A Estavayer-le-Lac, le ruisseau Le Ru des Vua a été remis à ciel ouvert sur une distance d'environ 40 m. Ses berges ont été arborisées avec des essences locales ;
- A Murist, le ruisseau du Bainoz a été remis à ciel ouvert. La plus grande partie des travaux s'est déroulée toutefois sur sol vaudois ;
- A Rueyres-les-Prés, l'étude de la mise à ciel ouvert du ruisseau du Valleton est en cours.

9.5.7 Cité de l'énergie

La Commune est membre de l'Association « Cité de l'énergie » et aspire à l'obtention du label du même nom. Elle est actuellement « partenaire en processus », ce qui signifie qu'elle met en œuvre une série de mesures tendant à l'obtention de la certification souhaitée. Elle poursuit ainsi le travail débuté il y a quelques années et doit inclure dans sa réflexion l'ensemble des entités composant aujourd'hui la nouvelle Commune.

10. Finances

10.1 Introduction du Conseiller communal

L'année 2017 n'a pas été une année de tout repos pour le Service des finances pour plusieurs raisons :

- Il a dû se réorganiser en réunissant les compétences des employés provenant de toutes les Communes fusionnées, notamment en attribuant des tâches nouvelles et plus spécifiques à des employées communales qui avaient précédemment une mission de boursière ;
- Il a dû faire face aux contraintes d'un nouveau logiciel qui a posé de nombreux problèmes de mise en route tels que les taxations fiscales provisoires, les diverses facturations et la gestion du contentieux ;
- Il a dû maîtriser la consolidation des comptes 2017 des 7 Communes, ce qui a permis de les faire valider par le nouveau Conseil général d'Estavayer et ainsi d'établir le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2017 ;
- Il a préparé le budget 2017, principalement sur les bases issues des ex-Communes, avec ce que cela implique comme recherches sur les diverses « constructions budgétaires » desdites Communes ;
- Il a préparé un message d'investissement sur l'informatique et la téléphonie, dont les conséquences seront vitales pour la future gestion électronique de notre Administration communale ;
- Il a également développé des outils de contrôle plus complets sur les divers organismes subventionnés ou soutenus par la Commune ;
- Il se soucie de donner régulièrement des informations financières précises au Conseil communal au titre d'aide à la décision politique ;
- Il s'occupe et se préoccupe de la gestion financière du patrimoine financier et des locations.

Le Conseiller communal chargé de ce dicastère est pleinement satisfait des prestations du Service des finances et de sa bonne organisation.

Philippe Aegerter, Conseiller communal

10.2 Comptes

Les résultats et chiffres exprimés dans cette partie du rapport restent volontairement généraux car le document des comptes 2017 offre déjà de nombreux détails et commentaires. De plus, il est renoncé à faire une comparaison avec les années précédentes au vu de la complexité d'une consolidation des comptes des 7 anciennes Communes.

Le premier exercice comptable de la nouvelle Commune s'est soldé avec un bénéfice de CHF 3'093'815.71 avant une attribution de 2.5 millions à la réserve pour « investissements futurs », soit à CHF 593'815.71 après l'attribution. Cet excellent résultat est à mettre en comparaison du budget 2017 qui prévoyait une perte de CHF 12'838.10.

Le tableau ci-après donne les principaux chiffres du bouclage 2017.

Comptes de fonctionnement 2017 par nature			
Charges	CHF	Produits	CHF
Charges de personnel	10'698'575.46	Impôts	28'842'589.43
Biens, services et marchandises	8'713'201.11	Revenus des biens	2'248'332.30
Intérêts passifs	867'530.37	Contributions, émoluments et taxes	10'118'451.23
Amortissements	2'453'725.60	Recettes sans affectation	673'376.10
Part. à des collectivités publiques	16'979'965.98	Dédomm. de collectivités publiques	1'030'028.20
Subventions accordées	1'194'304.95	Subventions acquises	1'755'439.40
Attribution financements spéciaux	3'496'930.63	Prélèvement financements spéciaux	329'833.15
Imputations internes	2'827'847.95	Imputations internes	2'827'847.95
Total	47'232'082.05	Total	47'825'897.76
Résultat	593'815.71		

Afin de pouvoir faire une analyse objective des charges et des produits, il convient dans un premier temps de les apurer en soustrayant les imputations internes, les attributions et prélèvements des financements spéciaux (réserves).

	Budget	Comptes	Variation
Charges	44'597'705.00	47'232'082.05	2'634'377.00
Epurement	1'789'610.00	6'324'778.58	4'535'168.58
Charges apurées	42'808'095.00	40'907'303.47	-1'900'791.53
Produits	44'584'866.90	47'825'897.76	3'241'030.86
Epurement	2'039'401.90	3'157'681.10	1'118'279.20
Produits apurés	42'545'465.00	44'668'216.66	2'122'751.66
Résultat	3'093'815.71	3'760'913.19	667'097.48

Comme le montre le tableau ci-dessus, les charges, après apurement, se montent à CHF 40'907'303.47 contre CHF 42'808'095.00 au budget. Une diminution de CHF 1'900'791.53 (-4.44%) qui s'explique par la mise en place de la nouvelle Commune. En effet, il a fallu faire face à des ajustements par rapport aux prévisions et incertitudes, ce qui a aussi retardé certains travaux ou achats initialement prévus. Il a aussi parfois manqué de ressources internes pour faire face aux nombreux travaux planifiés dans le cadre du budget. Cependant, il est important de noter que les charges ont été, de manière générale, parfaitement maîtrisées.

Quant aux produits, également apurés, ils ont été plus importants de CHF 2'122'751.66 (+4.99%), puisque budgétés à CHF 42'545'465.00, ils ont finalement été de CHF 44'668'216.66. De même que les charges, il y a eu des variations de quelques milliers de francs sur de nombreux comptes, mais c'est principalement au niveau des impôts que les différences sont les plus importantes.

La marge nette d'autofinancement d'environ 3.7 millions en 2017 s'inscrit dans la moyenne des 5 dernières années des comptes consolidés des 7 anciennes Communes et permettra de maintenir, voire d'améliorer, la capacité d'investissement qui se situe à 76 millions selon la dernière analyse du Service des Communes.

Le montant total des emprunts au 31 décembre 2017 se monte à CHF 67'892'400.00 qui se répartit de la manière suivante :

- Court terme CHF 8'000'000.00 ;
- Moyen et long termes CHF 59'892'400.00.

Les échéances de ces emprunts s'étalent sur une durée de 1 à 11 ans et le taux moyen d'intérêts est de 1.30% au 31 décembre 2017.

10.3 Impôts et contentieux

Les impôts représentent un montant de CHF 29'465'965.53 soit environ 66% des revenus de la Commune. Pour l'année 2017, les impôts des personnes physiques et morales ont été plus élevés de CHF 207'218.70 et les autres impôts dits « irréguliers » de CHF 1'940'546.83. A noter que les produits liés aux impôts des personnes physiques et morales sont basés sur des estimations puisque les taxations définitives ne sont encore pas établies. Pour cette même raison, il n'est pas encore possible de donner plus de statistiques sur la structure des contribuables. Cependant, les chiffres ci-dessous, basés sur les demandes d'acomptes 2017, donnent une idée générale de la tendance.

Montants d'acomptes facturés		Nombre de PP	Nombre de PM
de CHF	à CHF		
1.00	1'000.00	993	200
1'000.05	2'000.00	791	36
2'000.05	3'000.00	710	14
3'000.05	4'000.00	605	14
4'000.05	5'000.00	375	9
5'000.05	6'000.00	304	5
6'000.05	7'000.00	223	5
7'000.05	8'000.00	151	4
8'000.05	9'000.00	94	6
9'000.05	10'000.00	70	3
10'000.05	15'000.00	171	9
15'000.05	20'000.00	59	8
20'000.05	25'000.00	24	1
25'000.05	30'000.00	7	4
30'000.05	40'000.00	12	1
40'000.05	100'000.00	12	7
100'000.05	plus	1	3
TOTAL		4602	329

Le suivi du contentieux, suite à l'intégration du nouveau logiciel métier, a pris du retard. Il est aujourd'hui en cours de finalisation et reste une préoccupation du Service des finances. De ce fait, des statistiques pertinentes ne sont pas encore disponibles. Pour la gestion des anciens actes de défaut de biens, la Commune a mandaté une société spécialisée dans le recouvrement des créances.

10.4 Patrimoine financier

Les revenus du patrimoine financier pour un total de CHF 1'423'376.55 se décomposent comme suit :

Commercial	599'253.10
DDP	370'999.55
Logement	293'260.20
Industriel	51'323.00
Parchet	56'318.70
Autres	52'222.00
Total	1'423'376.55

10.5 Informatique et téléphonie

Le cœur de l'infrastructure informatique a été installé il y a plus de 4 ans et les garanties matérielles arrivent à échéance courant 2018. Un changement de logiciel métier a été entrepris dans le cadre de la fusion et au vu du nombre croissant d'utilisateurs, une mise à jour de l'infrastructure serveur et réseau est nécessaire, ceci afin de garantir un confort de travail correct aux utilisateurs.

Concernant la téléphonie, le central actuellement en place date de 2008. Les garanties sont arrivées à échéance depuis quelques années. Après 10 ans de bons services, les appareils téléphoniques montrent régulièrement des signes de fatigue. La téléphonie traditionnelle (basée sur des accès ISDN et analogiques) est actuellement en service sur les sites de l'Administration communale. Swisscom a annoncé la fin de la téléphonie traditionnelle d'ici fin 2017, la migration vers la téléphonie VoIP (par internet) doit être entreprise dans un avenir proche. Ceci ne peut se faire que par l'échange des équipements de téléphonie.

Un message d'investissement allant dans le sens des modifications précitées pour un montant de CHF 607'300.00 sera présenté au Conseil général lors de sa séance du 26 février 2018.